

N° 129

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Enregistré à la Présidence du Sénat le 14 novembre 2018

RAPPORT

FAIT

au nom de la commission des finances (1) sur le projet de loi de finances rectificative,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, pour 2018,

Par M. Albéric de MONTGOLFIER,
Rapporteur général,
Sénateur

(1) Cette commission est composée de : M. Vincent Éblé, *président* ; M. Albéric de Montgolfier, *rapporteur général* ; MM. Éric Bocquet, Emmanuel Capus, Yvon Collin, Bernard Delcros, Mme Fabienne Keller, MM. Philippe Dominati, Charles Guené, Jean-François Husson, Georges Patient, Claude Raynal, *vice-présidents* ; M. Thierry Carcenac, Mme Nathalie Goulet, MM. Alain Joyandet, Marc Laménie, *secrétaires* ; MM. Philippe Adnot, Julien Bargeton, Jérôme Bascher, Arnaud Bazin, Yannick Botrel, Michel Canevet, Vincent Capo-Canellas, Philippe Dallier, Vincent Delahaye, Mme Frédérique Espagnac, MM. Rémi Féraud, Jean-Marc Gabouty, Jacques Genest, Alain Houpert, Éric Jeansannetas, Patrice Joly, Roger Karoutchi, Bernard Lalande, Nuihau Laurey, Mme Christine Lavarde, MM. Antoine Lefèvre, Dominique de Legge, Gérard Longuet, Victorin Lurel, Sébastien Meurant, Claude Nougein, Didier Rambaud, Jean-François Rapin, Jean-Claude Requier, Pascal Savoldelli, Mmes Sophie Taillé-Polian, Sylvie Vermeillet, M. Jean Pierre Vogel.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^{ème} législ.) : 1371, 1395 et T.A. 188

Sénat : 121 (2018-2019)

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
EXPOSÉ GÉNÉRAL	5
PREMIÈRE PARTIE L'EXERCICE 2018 DANS LA TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE DES FINANCES PUBLIQUES	
I. UN SCÉNARIO MACROÉCONOMIQUE INCHANGÉ, EN DÉPIT DE SIGNAUX CONJONCTURELS DÉFAVORABLES	5
A. LE GOUVERNEMENT MAINTIENT SA PRÉVISION DE CROISSANCE POUR L'ANNÉE 2018.....	5
B. ...ALORS QU'IL APPARAÎT AUJOURD'HUI PEU PROBABLE QUE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ACCÉLÈRE SUFFISAMMENT POUR ATTEINDRE UN TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE 1,7 %	6
II. UNE PRÉVISION DE DÉFICIT PUBLIC QUI DEVRAIT POUVOIR ÊTRE ATTEINTE, COMPTE TENU DE SON CARACTÈRE PEU AMBITIEUX.....	10
A. LE GOUVERNEMENT CONSERVE SA PRÉVISION DE DÉFICIT PUBLIC.....	10
B. ...QUI DEVRAIT POUVOIR ÊTRE ATTEINTE	11
DEUXIÈME PARTIE LE BUDGET DE L'ÉTAT	
I. UN DÉFICIT BUDGÉTAIRE EN 2018 UN PEU MOINS IMPORTANT QUE PRÉVU.....	13
II. DES RECETTES FISCALES DU BUDGET GÉNÉRAL EN LÉGÈRE HAUSSE PAR RAPPORT À L'ESTIMATION RÉVISÉE, PAR UN EFFET D'AFFECTATION DE LA TICPE.....	15
III. UN SCHÉMA DE FIN DE GESTION MARQUÉ PAR DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES.....	19
IV. LA MISE EN ŒUVRE D'UN MEILLEUR PILOTAGE DU PLAFOND D'AUTORISATIONS D'EMPLOIS.....	22

EXAMEN DES ARTICLES

- *ARTICLE LIMINAIRE* **Prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2018** 25

**PREMIÈRE PARTIE
CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER**

**TITRE PREMIER
DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES AFFECTÉES**

- *ARTICLE 1^{er}* (Article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006) **Ajustement des recettes du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »** 26
- *ARTICLE 2* (Art. 5 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015) **Ajustement des recettes du compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique »** 33

**TITRE II
RATIFICATION DE DÉCRETS RELATIFS
À LA RÉMUNÉRATION DE SERVICES RENDUS**

- *ARTICLE 3* **Ratification d'un décret relatif à la rémunération des services rendus**..... 37

**TITRE III
DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE
DES RESSOURCES ET DES CHARGES**

- *ARTICLE 4* **Équilibre général du budget, trésorerie et plafond d'autorisation des emplois** 41

**SECONDE PARTIE
MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES**

**TITRE PREMIER
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018 - CRÉDITS DES MISSIONS**

- *ARTICLE 5* **Budget général : ouvertures et annulations de crédits**..... 43
- *ARTICLE 6* **Budgets annexes : annulations de crédits**..... 45
- *ARTICLE 7* **Comptes spéciaux : ouvertures et annulations de crédits** 47

**TITRE II
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018 -
PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS**

- *ARTICLE 8* **Plafonds des autorisations d'emplois de l'État**..... 49

EXAMEN EN COMMISSION..... 51

TABLEAU COMPARATIF 59

EXPOSÉ GÉNÉRAL

PREMIÈRE PARTIE L'EXERCICE 2018 DANS LA TRAJECTOIRE PLURIANNUELLE DES FINANCES PUBLIQUES

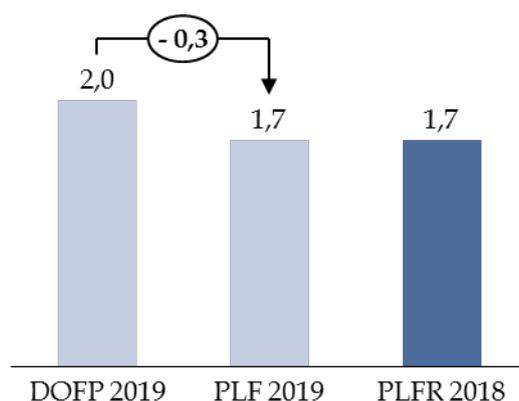
I. UN SCÉNARIO MACROÉCONOMIQUE INCHANGÉ, EN DÉPIT DE SIGNAUX CONJONCTURELS DÉFAVORABLES

A. LE GOUVERNEMENT MAINTIEN SA PRÉVISION DE CROISSANCE POUR L'ANNÉE 2018...

Dans le cadre du présent projet de loi de finances rectificative, le scénario macroéconomique du Gouvernement **ne fait l'objet d'aucune modification par rapport au projet de loi de finances pour 2019** et n'est donc pas de nature à bouleverser l'analyse livrée par votre rapporteur général dans le tome I du rapport général sur ce dernier texte.

L'hypothèse d'évolution du produit intérieur brut (PIB) reste ainsi fixée à 1,7 %, après avoir été abaissée de 0,3 point dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019.

Évolution des prévisions de croissance
du Gouvernement pour l'année 2018
(taux d'évolution du PIB en volume)



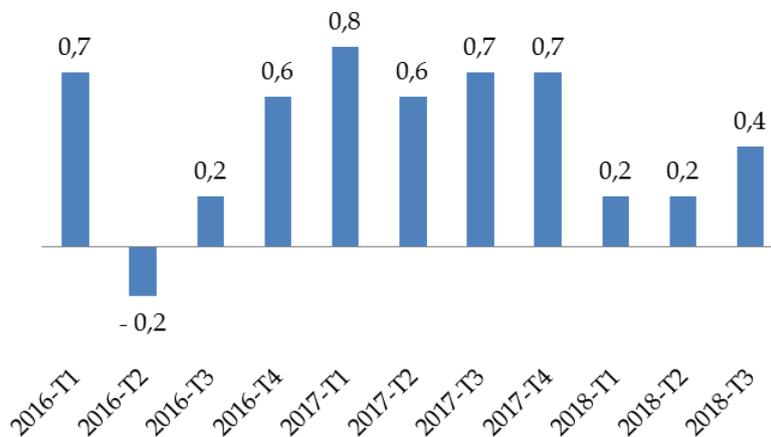
Source : commission des finances du Sénat

Cette prévision apparaissait déjà un peu élevée lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2019. Les signaux conjoncturels apparus depuis tendent à **confirmer ce diagnostic**.

B. ...ALORS QU'IL APPARAÎT AUJOURD'HUI PEU PROBABLE QUE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ACCÉLÈRE SUFFISAMMENT POUR ATTEINDRE UN TAUX DE CROISSANCE ANNUEL DE 1,7 %

Si l'économie française a retrouvé un peu de dynamisme au troisième trimestre (+ 0,4 %), après deux trimestres particulièrement décevants (+ 0,2 %), **la reprise est plus faible qu'escompté.**

Croissance du PIB de trimestre à trimestre depuis 2016
(taux d'évolution en volume)



Source : commission des finances du Sénat (d'après les données de l'Insee)

Le rythme de croissance au troisième trimestre est ainsi inférieur de 0,1 point à l'hypothèse sous-jacente au scénario de croissance de l'Insee pour l'année 2018 - et ce alors même que la prévision de croissance annuelle de l'Insee, fixée à 1,6 %, est inférieure de 0,1 point à celle du Gouvernement.

Comparaison des prévisions et de l'exécution pour le troisième trimestre 2018

(taux d'évolution en volume)

	Prévision du point de conjoncture de l'Insee du 4 octobre	Première estimation Insee (30 octobre)
Croissance du PIB	0,5	0,4
Consommation des ménages	0,7	0,5

Source : commission des finances du Sénat (d'après les données de l'Insee)

Aussi, il paraît aujourd'hui **peu probable** que l'économie française accélère suffisamment pour permettre d'atteindre un taux de croissance annuel de 1,7 % sur l'ensemble de l'année, ainsi que le prévoit pourtant le scénario gouvernemental.

En effet, compte tenu de l'acquis de croissance après trois trimestres, le scénario du Gouvernement suppose que l'économie française retrouve au dernier trimestre un rythme de croissance comparable à ceux observés l'an dernier (entre 0,6 % et 0,8 %).

Croissance annuelle 2018 en fonction de l'hypothèse de croissance au cours du dernier trimestre

(taux d'évolution en volume)

Hypothèse de croissance au 4 ^{ème} trimestre 2018	Croissance annuelle 2018
0,8	1,70
0,7	1,68
0,6	1,65
0,5	1,63
0,4	1,60
0,3	1,58
0,2	1,55
0,1	1,53
0	1,50

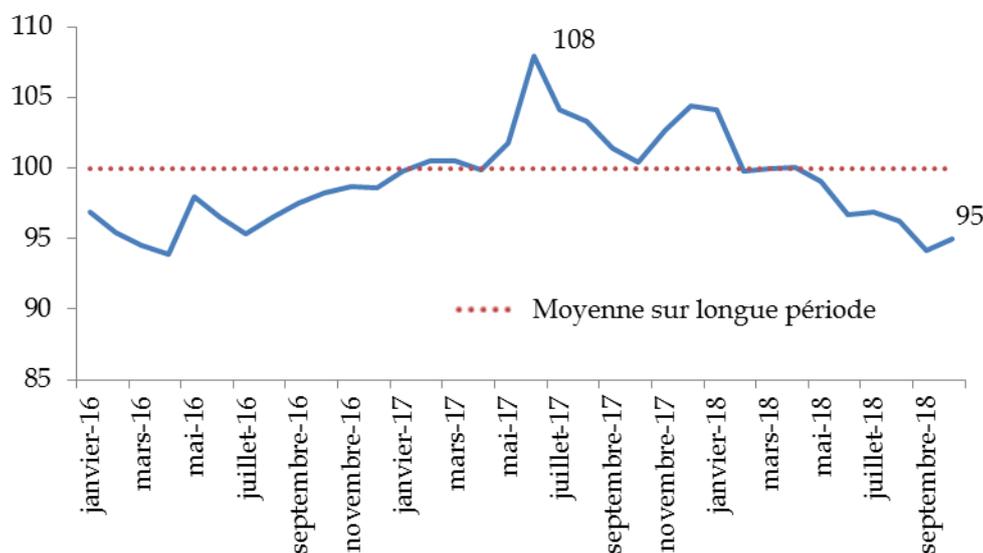
} Hypothèses compatibles avec le scénario gouvernemental

Source : commission des finances du Sénat (calculs à partir de la première estimation de l'Insee pour le troisième trimestre 2018)

Or, un tel rebond apparaît **difficilement compatible** avec l'orientation actuelle des enquêtes de conjoncture.

S'agissant de la consommation, les ménages ne semblent pas avoir anticipé la hausse de leur pouvoir d'achat au dernier trimestre, en lien avec la réduction de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers et la suppression du reliquat de cotisations d'assurance chômage. L'indicateur de confiance des ménages s'est ainsi établi en octobre à un niveau (95) quasi-identique à celui enregistré en septembre (96) et en tout état de cause bien inférieur à sa moyenne historique (100) et au niveau atteint à la mi-2017 (108).

Indicateur de confiance des ménages



Source : commission des finances du Sénat (d'après l'enquête mensuelle de conjoncture de l'Insee auprès des ménages d'octobre 2018)

En outre, il ne peut être exclu que les inquiétudes grandissantes concernant **l'augmentation des prix du carburant** et la **mise en place du prélèvement à la source** ne prolongent l'attentisme des ménages.

À ces incertitudes sur la consommation se sont ajoutées des **inquiétudes concernant la dynamique de l'investissement des entreprises**.

Si le climat des affaires s'est établi en octobre à un niveau relativement élevé (104) par rapport à sa moyenne historique (100), il perd néanmoins un point par rapport à septembre¹.

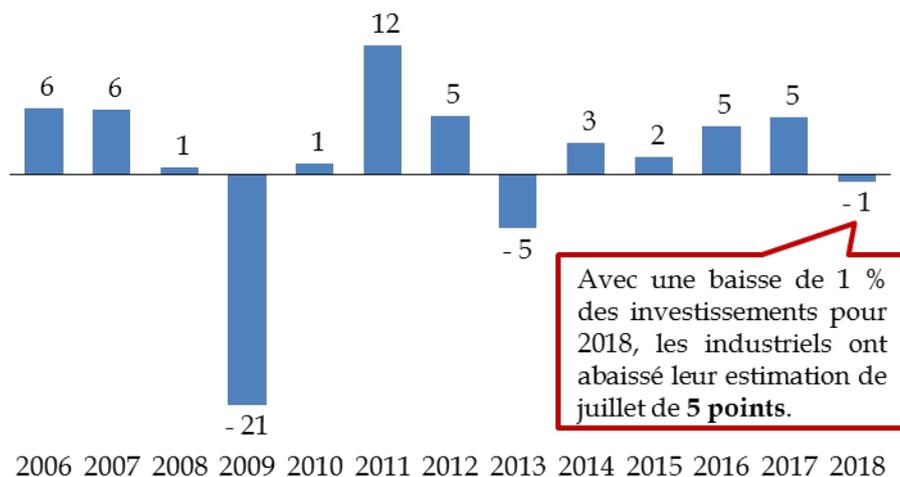
Surtout, l'enquête menée auprès des chefs d'entreprise dans l'industrie manufacturière fait état d'une **forte baisse des prévisions d'investissement pour 2018** (- 5 points) par rapport à l'estimation de juillet dernier². La nouvelle prévision s'élève ainsi à - 1,0 %, contre + 4,0 % précédemment.

¹ Insee, indicateurs de climat des affaires et de retournement conjoncturel, octobre 2018.

² Insee, enquête sur les investissements dans l'industrie, octobre 2018.

Prévisions d'investissement des chefs d'entreprise dans l'industrie manufacturière

(taux d'évolution en valeur)



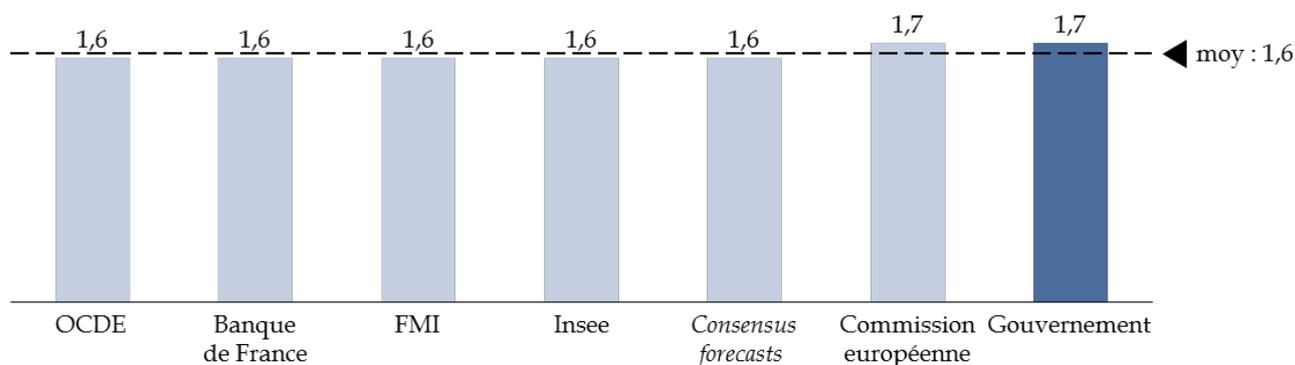
Source : commission des finances du Sénat (d'après l'enquête de l'Insee sur les investissements dans l'industrie d'octobre 2018)

En dépit de ces signaux conjoncturels défavorables, l'hypothèse gouvernementale de croissance du PIB pour 2018 est **donc maintenue à 1,7 %** dans le cadre du présent projet de loi, ainsi que cela a été précédemment rappelé.

Sans surprise, celle-ci se situe dès lors **dans la partie haute de la fourchette des prévisions** des organisations internationales et des instituts de conjoncture.

Comparaison des prévisions de croissance pour l'année 2018

(taux d'évolution du PIB en volume)



Source : commission des finances du Sénat

Le Haut Conseil des finances publiques qualifie de ce fait l'hypothèse gouvernementale d'« *un peu élevée* » et considère qu'une croissance de 1,6 % est « *plus vraisemblable* »¹.

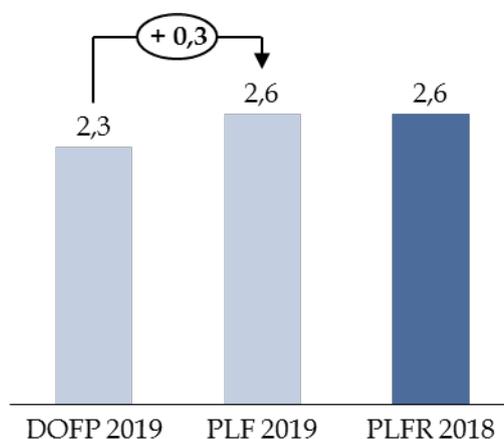
L'enjeu n'apparaît toutefois pas très significatif sur le plan budgétaire, dans la mesure où une croissance inférieure de 0,1 point à la prévision augmenterait le déficit de 0,06 point de PIB environ, toutes choses égales par ailleurs².

II. UNE PRÉVISION DE DÉFICIT PUBLIC QUI DEVRAIT POUVOIR ÊTRE ATTEINTE, COMPTE TENU DE SON CARACTÈRE PEU AMBITIEUX

A. LE GOUVERNEMENT CONSERVE SA PRÉVISION DE DÉFICIT PUBLIC...

Dans le cadre du présent projet de loi, la prévision de déficit public (2,6 % du PIB, contre 2,7 % du PIB en 2017) reste également **inchangée** par rapport au projet de loi de finances pour 2019.

Évolution des prévisions de déficit public
du Gouvernement pour l'année 2018
(en points de PIB)



Source : commission des finances du Sénat

¹ Avis du Haut Conseil des finances publiques n° HCFP-2018-4 du 31 octobre 2018 relatif au projet de loi de finances rectificative pour 2018, p. 1.

² Ce résultat correspond à la valeur de semi-élasticité budgétaire retenue par la Commission européenne (0,603) à partir de l'estimation économétrique de l'élasticité individuelle des recettes et des dépenses sensibles à la conjoncture et de leur poids moyen dans le PIB. Intuitivement, il s'explique par le fait que les postes sensibles à la conjoncture représentent un peu plus de la moitié du PIB.

La décomposition de l'évolution du solde public fait apparaître que cette dernière demeure portée par une réduction du déficit structurel, qui s'établirait à **2,2 % du PIB potentiel, contre 2,3 % du PIB potentiel en 2017.**

Décomposition de la variation du solde structurel

(en points de PIB)

	2017	2018
Solde public	- 2,7	- 2,6
<i>dont solde conjoncturel</i>	- 0,3	- 0,1
<i>dont solde structurel</i>	- 2,3	- 2,2
<i>dont mesures ponctuelles et temporaires</i>	- 0,1	- 0,2
Variation du solde structurel	0,3	0,1
<i>dont effort structurel</i>	- 0,1	0,0
<i>...mesures nouvelles en prélèvements obligatoires</i>	- 0,1	- 0,2
<i>...effort en dépense</i>	- 0,1	0,2
<i>...clé en crédits d'impôt</i>	0,1	0,0
<i>dont composante non discrétionnaire</i>	0,4	0,1

Note de lecture : la somme des arrondis peut différer de l'arrondi de la somme.

Source : commission des finances du Sénat (d'après les documents budgétaires)

Aussi modeste soit-elle, il peut être noté que **cette amélioration n'est pas imputable à la politique du Gouvernement dès lors qu'elle tient à la « composante non discrétionnaire »** de l'évolution du solde structurel, en lien avec une élasticité des prélèvements obligatoires au PIB supérieure à l'unité (1,1) et une révision à la hausse des recettes hors prélèvements obligatoires.

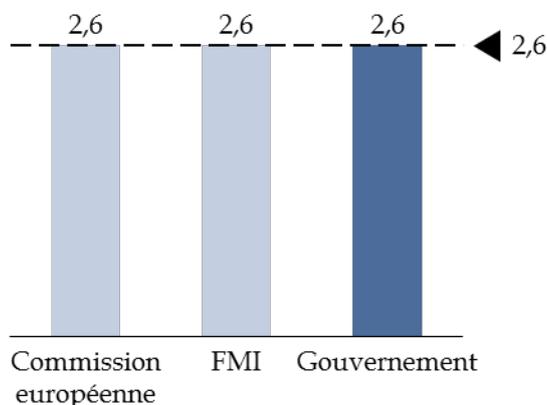
B. ... QUI DEVRAIT POUVOIR ÊTRE ATTEINTE

Si la trajectoire de redressement des comptes publics reste donc toujours aussi peu ambitieuse, elle **devrait fort heureusement pouvoir être respectée à l'issue de l'exercice 2018.**

Dans ses prévisions d'octobre, le Fonds monétaire international (FMI) prévoit ainsi que le déficit public atteindra **2,6 % du PIB** à l'issue de l'exercice de 2017, tout comme la Commission européenne dans ses prévisions de novembre.

Comparaison des prévisions de déficit public pour l'année 2018

(en points de PIB)



Source : commission des finances du Sénat

Dans son avis, le Haut Conseil des finances publiques considère pour sa part que « les prévisions de recettes, de dépenses et de solde pour 2018 sont plausibles au regard des informations portées à sa connaissance »¹.

Si les prévisions de dépenses et de recettes de l'État font l'objet d'une analyse détaillée ci-après, il peut être souligné que celles des administrations de sécurité sociale et des administrations publiques locales **ne paraissent pas entachées de biais optimiste**.

Dans ses réponses au questionnaire adressé par votre rapporteur général, le Gouvernement indique à cet égard que les remontées comptables d'octobre suggèrent que **les dépenses de fonctionnement de la sphère locale devraient être conformes à l'objectif fixé**. À ce stade de l'année, des incertitudes fortes demeurent en revanche concernant l'ampleur de la reprise des dépenses d'investissement.

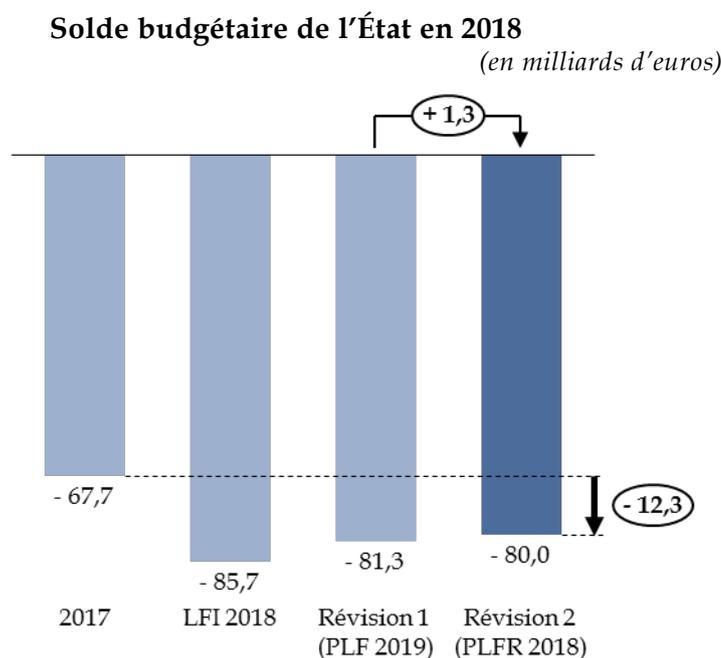
¹ Avis du Haut Conseil des finances publiques n° HCFP-2018-4 du 31 octobre 2018 relatif au projet de loi de finances rectificative pour 2018, p. 3.

DEUXIÈME PARTIE LE BUDGET DE L'ÉTAT

I. UN DÉFICIT BUDGÉTAIRE EN 2018 UN PEU MOINS IMPORTANT QUE PRÉVU

La prévision de déficit budgétaire associée au projet de loi de finances rectificative s'établit à 80 milliards d'euros, soit une diminution de 1,3 milliard d'euros par rapport à l'estimation révisée présentée dans le projet de loi de finances pour 2019 et de 5,7 milliards d'euros par rapport à la prévision faite en loi de finances initiale.

Malgré cette amélioration, la dégradation du déficit serait de 12,3 milliards d'euros par rapport au niveau de 67,7 milliards d'euros atteint en 2017. Le déficit de l'État demeure donc à un niveau très élevé.



Source : commission des finances du Sénat, à partir des documents budgétaires

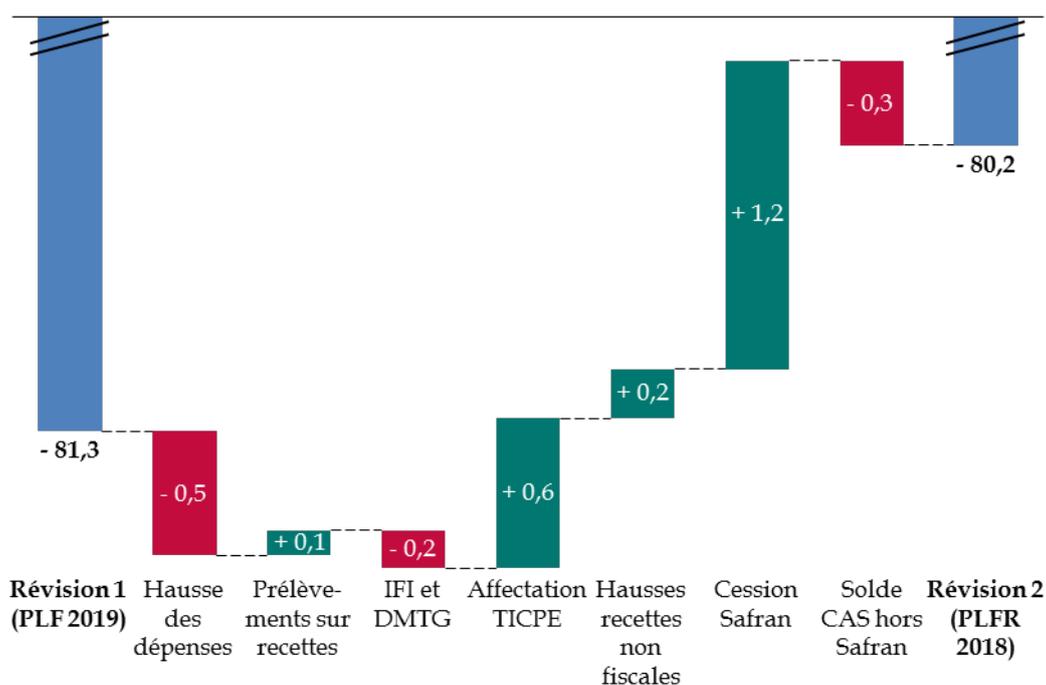
L'amélioration du déficit par rapport à l'estimation révisée qui est présentée dans le projet de loi de finances pour 2019 est entièrement due à la cession, pour un montant de 1,24 milliard d'euros, de 10 410 000 actions de Safran, soit 2,35 % du capital. Cette cession a été annoncée le 1^{er} octobre

dernier par l'Agence des participations de l'État¹. Le solde du compte spécial « Participations financières de l'État » réduirait donc son déficit à 1,5 milliard d'euros, contre 2,7 milliards d'euros selon l'estimation révisée.

Votre rapporteur général comprend que des soucis de confidentialité et d'opportunité amènent le Gouvernement à ne pas communiquer à l'avance le montant des cessions pour l'année à venir. Ce choix **nuît toutefois à l'information du Parlement**. En outre, l'État actionnaire semble privilégier les cessions pour réduire le déficit et contribuer à désendetter l'État : l'objectif ne peut être qu'approuvé, mais la **contribution des cessions sera nécessairement très limitée pour la réduction de la dette de l'État**, qui atteignait 1 776 milliards d'euros au 30 septembre 2018².

Décomposition de l'évolution du déficit budgétaire de l'État en 2018

(en milliards d'euros)



Source : commission des finances du Sénat (à partir des documents budgétaires)

Parmi les autres éléments ayant un effet sur l'évolution du déficit budgétaire, **les dépenses sont en hausse de 500 millions d'euros**.

¹ L'Agence des participations de l'État annonce la cession de titres SAFRAN par l'État, communiqué de presse du 1^{er} octobre 2018.

² Ministère de l'action et des comptes publics, *Situation mensuelle de l'État*, septembre 2018.

Le Gouvernement indique pourtant que, comme il l'avait annoncé en présentant le projet de loi de finances pour 2019, les dépenses relevant de la norme de dépenses pilotables seraient en 2018 inférieures de 600 millions d'euros environ à l'évaluation faite en loi de finances initiale¹.

Votre rapporteur général prend acte de cette prévision, mais note que **la sous-exécution de la norme de dépenses pilotables est due en réalité à une économie de constatation sur les dépenses du compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique »**. C'est en effet à la suite d'une délibération de la commission de régulation de l'énergie relative aux charges à compenser par ce compte (voir *infra*) que le Gouvernement propose d'annuler des crédits de ce compte d'affectation spéciale à hauteur de près de 600 millions d'euros.

Or seule cette annulation permet, comme l'indique l'exposé général du projet de loi de finances rectificative, de compenser la hausse de 500 millions d'euros des dépenses inscrites au budget, celle-ci étant due à hauteur de 400 millions aux dépenses des ministères comptabilisées dans la norme de dépenses pilotables et à hauteur de 100 millions d'euros aux contributions des ministères au compte d'affectation spéciale « Pensions ».

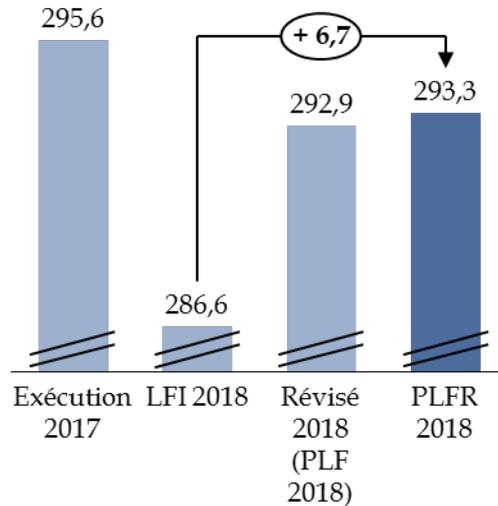
II. DES RECETTES FISCALES DU BUDGET GÉNÉRAL EN LÉGÈRE HAUSSE PAR RAPPORT À L'ESTIMATION RÉVISÉE, PAR UN EFFET D'AFFECTION DE LA TICPE

L'annulation de crédits sur le CAS « Transition énergétique », mentionné *supra*, conduit à transférer vers le budget général une fraction du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). Ce transfert constitue la principale évolution concernant l'estimation des recettes fiscales nettes entre la préparation du projet de loi de finances pour 2019 et le présent projet de loi de finances rectificative.

¹ Les dépenses pilotables, comme prévu par l'article 9 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, ne comprennent pas des dépenses telles que les remboursements et dégrèvements, les investissements d'avenir, les contributions aux pensions, les prélèvements sur recettes et la charge de la dette. Les crédits du compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » font partie de la norme de dépenses pilotables.

Évolution du produit des recettes fiscales nettes du budget général

(en milliards d'euros)



Source : commission des finances du Sénat (à partir des documents budgétaires)

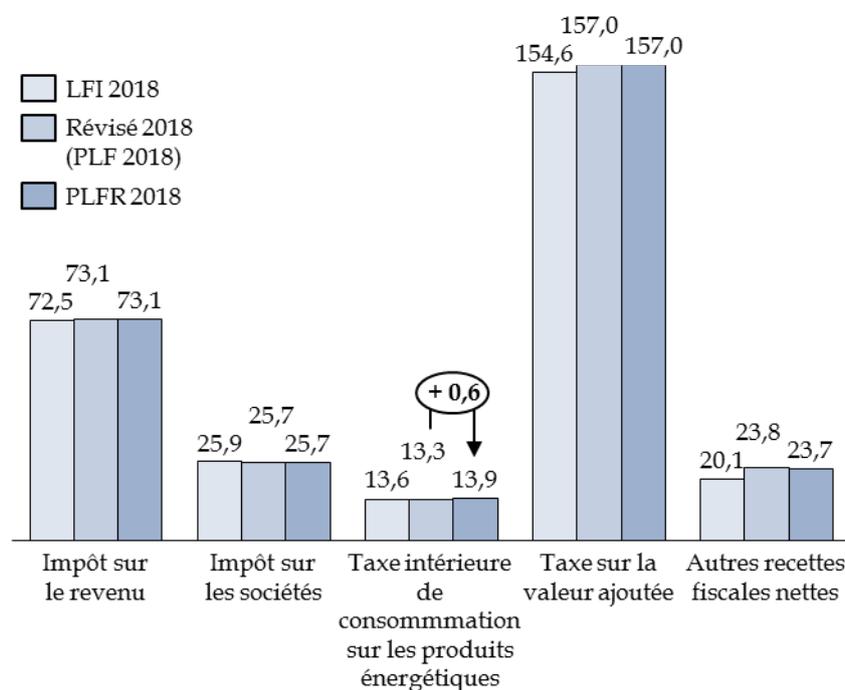
Après une année 2017 marquée notamment par la mise en place d'une contribution exceptionnelle compensant l'annulation de la taxe de 3 % sur les dividendes, la loi de finances initiale pour 2018 avait anticipé un rendement des recettes fiscales nettes du budget général en diminution de 3 % à 286,6 milliards d'euros. Ce rendement estimé a toutefois été revu à la hausse lors de la préparation du projet de loi de finances pour 2019, passant à 292,6 milliards d'euros, en raison principalement du dynamisme de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et d'un rattrapage sur les produits des droits du mutation à titre gratuit (DMTG) lié à une erreur de comptabilisation à la fin de l'année 2017¹.

L'estimation révisée connaît une nouvelle augmentation dans le cadre du présent projet de loi de finances rectificative, **limitée à 400 millions d'euros** et due pour l'essentiel non pas à un rendement des impôts plus important que prévu, mais à un simple **transfert de produit de TICPE** depuis le compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » **vers le budget général**.

¹ « Voies et moyens » tome 1, annexé au projet de loi de finances pour 2019.

Évolution des recettes fiscales nettes des grands impôts en 2018

(en milliards d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, à partir du projet de loi de finances rectificative pour 2018

L'augmentation de près de 600 millions d'euros du produit de TICPE au profit de l'État tire les conséquences d'une délibération de la commission de régulation de l'énergie (CRE) en date du 12 juillet 2018, relative au niveau des compensations à accorder au titre de l'obligation d'achat des énergies d'origine renouvelable. La CRE ayant révisé à la baisse le montant total prévisionnel des charges à compenser par le compte d'affectation spéciale « Transition énergétique », le montant de TICPE devant être affecté à ce compte est réduit d'autant par l'article 2 du présent projet de loi de finances rectificative.

Comme l'an passé, votre rapporteur général se demande pourquoi cette révision, datant du mois de juillet, n'a pas été prise en compte dès les estimations présentées dans le projet de loi de finances pour 2019.

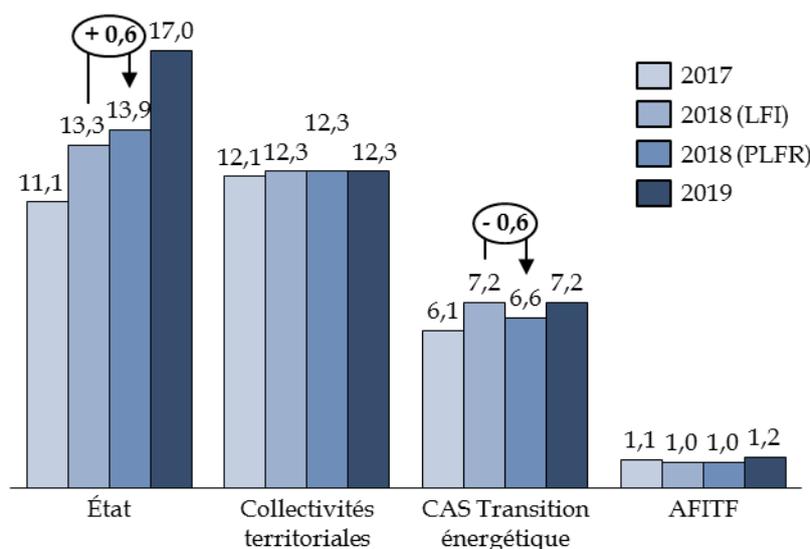
Certes, l'annulation des crédits du compte d'affectation spéciale est une conséquence logique de l'estimation des charges et conduit à réduire les besoins du compte en recettes.

Mais cela aboutit aussi à **accroître encore davantage le montant de TICPE affecté au budget de l'État. L'augmentation des recettes de la TICPE, résultant du vote en loi de finances pour 2018 d'une trajectoire de hausse sur cinq ans, correspond à un objectif de rendement et ne s'accompagne pas d'un accroissement des ressources de l'État consacrées à la transition énergétique.**

La part de TICPE consacrée au budget général serait ainsi de 13,9 milliards d'euros en 2018 et non de 13,3 milliards comme prévu en loi de finances initiale, anticipant quelque peu sur l'augmentation à 17 milliards d'euros prévue pour 2019.

Affectation de la TICPE de 2017 à 2019

(en milliards d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, à partir des documents budgétaires

Les **recettes non fiscales** augmentent pour leur part de 200 millions d'euros par rapport à l'estimation révisée figurant dans le projet de loi de finances pour 2019. Cette différence provient notamment d'une révision à la hausse du produit de la vente des biens et services, à hauteur de 300 millions d'euros, résultant de l'effet sur les recettes de quotas carbone de la hausse du coût de la tonne de CO₂.

Encore une fois, cette évolution de l'estimation dans le cadre du présent projet de loi de finances rectificative est assez surprenante, car **la hausse du produit des ventes de quotas carbone était connue dès l'élaboration de la loi de finances pour 2019** au mois de septembre 2018 et aurait donc pu être prise en compte dans l'estimation des recettes non fiscales présentée à ce moment-là. En effet, le document « Voies et moyens » annexé au projet de loi de finances pour 2019 indiquait bien que le plafond d'affectation de ce produit à l'Agence nationale de l'habitat (Anah), égal à 550 millions d'euros, serait atteint en 2018 alors que la prévision initiale était de 337 millions d'euros.

III. UN SCHÉMA DE FIN DE GESTION MARQUÉ PAR DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES

Contrairement à la pratique qui était devenue habituelle, **vo**tre **commission n'a pas eu**, au cours de l'année 2018, **à examiner un projet de décret d'avance**.

Les ouvertures et annulations de crédits sont donc toutes effectuées par le présent projet de loi de finances rectificative.

Les **crédits ouverts** sur les missions s'élèvent à **7,8 milliards d'euros en autorisations d'engagement** et **6,9 milliards d'euros en crédits de paiement**, tandis que les **crédits annulés** correspondent à **2,5 milliards d'euros en autorisations d'engagement** et **2,7 milliards d'euros en crédits de paiement**.

Une **ouverture de crédits très élevée**, à hauteur de 4,6 milliards d'euros, concerne la mission « **Remboursements et dégrèvements** ». Le projet de loi de finances rectificative l'explique par la prise en compte, sur les remboursements et dégrèvements, des ajustements des prévisions de recettes évaluées dans l'annexe « Voies et moyens » annexée au projet de loi de finances pour 2019. De fait, l'estimation révisée du montant des remboursements et dégrèvements en 2018, présentée en projet de loi de finances pour 2019, est supérieure de 4,7 milliard d'euros à la prévision donnée en loi de finances initiale pour 2018.

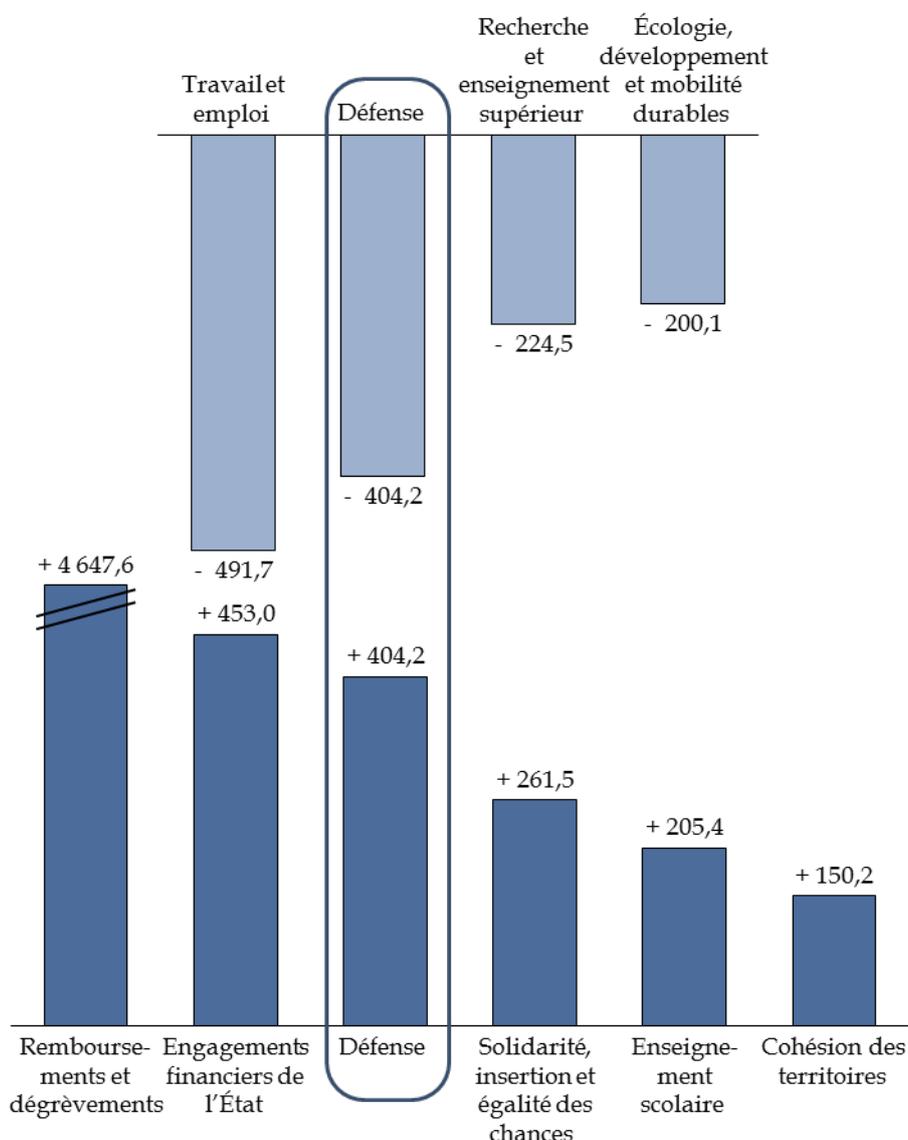
Cette révision est principalement due, comme l'a indiqué devant votre commission notre collègue Pascal Salvodelli, rapporteur spécial de la mission « Remboursement et dégrèvement », à l'augmentation des prévisions de remboursements et dégrèvements d'impôts sur les sociétés, à la hausse des prévisions de remboursements et dégrèvements de TVA, en lien avec la dynamique sur la TVA brute, et à la baisse des montants dus au titre des contentieux, ainsi qu'à l'accélération des dégrèvements relatifs à certaines taxes locales¹.

La mission « **Engagements financiers de l'État** » présente également une ouverture de crédits importante, à hauteur de 453 millions d'euros, en raison d'une inflation plus élevée qu'attendu dans la zone euro et en France, entraînant un coût plus élevé de la charge d'indexation.

¹ M. Pascal Salvodelli, *note de présentation sur la mission « Remboursements et dégrèvements », examinée par la commission des finances du Sénat le 24 octobre 2018.*

Principales ouvertures et annulations de crédits

(en millions d'euros)



Source : commission des finances, à partir des documents budgétaires

Les nombres négatifs (partie du haut) correspondent aux principales annulations de crédits et les nombres positifs (partie du bas) aux principales ouvertures de crédits

Parmi les missions du budget général, c'est d'abord la **mission « Défense »** qui attire l'attention de votre rapporteur général. Elle connaît une ouverture de crédits de 404,2 millions d'euros sur le programme 178 « Préparation et emploi des forces », qui finance le **surcoût des opérations extérieures (OPEX) et des missions intérieures (MISSINT)**.

Cette ouverture est **entièrement compensée** par des annulations de crédit portant sur les autres programmes de la **même mission**. Si cette compensation est conforme au principe d'« auto-assurance » mis en avant par le Gouvernement, elle correspond surtout à **une sous-budgétisation**

initiale qui avait été identifiée par votre commission des finances dès l'examen du projet de loi de finances pour 2018¹. La loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019 a pourtant défini un principe de solidarité interministérielle², repris dans la nouvelle loi de programmation militaire pour les années 2019 à 2025, pour la prise en charge du surcoût des opérations extérieures et des missions intérieures lorsque les coûts dépassent la provision qui leur est affectée.

Votre rapporteur général **prend acte du « dégel »** de 408 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de 272 millions d'euros de crédits de paiement, intervenu depuis, le 13 novembre dernier, sur la mission « Défense ». **Si elle n'éteint pas les limites rappelées précédemment, cette décision constitue un moindre mal pour le budget des armées.**

S'agissant des autres ouvertures de crédits, la mission « **Solidarité, insertion et égalité des chances** » connaît des ouvertures de crédits à hauteur de 261,4 millions d'euros, en raison notamment d'une sous-évaluation en loi de finances initiale du nombre des bénéficiaires de la prime d'activité.

Par ailleurs, une ouverture de crédits de 205,4 millions d'euros est demandée pour la mission « **Enseignement scolaire** », afin d'assurer la couverture en crédits de la paie du mois de décembre des enseignants.

Quant à la mission « **Cohésion des territoires** », elle connaît une ouverture de crédits de 150,2 millions d'euros pour couvrir des besoins en hébergement d'urgence ainsi qu'en raison d'une dynamique plus élevée que prévue des aides personnelles au logement.

Une ouverture de crédits de 115 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement concerne également la mission « **Relations avec les collectivités territoriales** » pour le financement du fonds de stabilisation des départements, dont les modalités de répartition sont fixées à l'article 81 *ter* du projet de loi de finances pour 2019, actuellement en discussion.

Enfin, **les principales annulations** concernent trois missions du budget général, outre la mission « Défense » déjà mentionnée. D'après les éléments recueillis par votre rapporteur général, aucun ministère ne supporte une annulation nette supérieure aux crédits mis en réserve.

¹ Voir le *tome 1 du rapport général n° 108 (2017-2018)* de M. Albéric de Montgolfier sur le projet de loi de finances initiale pour 2018, fait au nom de la commission des finances, déposé le 23 novembre 2017, ainsi que *l'annexe 3 « Défense »* au tome III de ce rapport, par M. Dominique de Legge, rapporteur spécial.

² « La dotation annuelle au titre des opérations extérieures est fixée à 450 millions d'euros. En gestion, les surcoûts nets, hors titre 5 et nets des remboursements des organisations internationales, non couverts par cette dotation qui viendraient à être constatés sur le périmètre des opérations extérieures font l'objet d'un financement interministériel. » (article 4 de la loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale).

La plus importante concerne, à hauteur de 491,7 millions d'euros, mission « **Travail et emploi** » en raison de dépenses moins élevées que prévu pour plusieurs dispositifs d'aide à l'emploi. Cette mission n'ayant pas procédé à des ouvertures de crédit, elle est la **principale mission contributrice aux ouvertures de crédit sur le budget général**.

Les missions « **Recherche et enseignement supérieur** » et « **Écologie, développement et mobilité durables** » connaissent pour leur part des annulations de crédits respectives de 224,5 millions d'euros et 200,1 millions d'euros, portant sur les crédits mis en réserve.

IV. LA MISE EN ŒUVRE D'UN MEILLEUR PILOTAGE DU PLAFOND D'AUTORISATIONS D'EMPLOIS

L'article 11 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022, introduit sur la proposition de votre rapporteur général, dispose que **le plafond des autorisations d'emplois** prévu en loi de finances initiale, spécialisé par ministère, **ne peut excéder de plus de 1 % la consommation d'emplois** constatée dans la dernière loi de règlement, corrigée de l'incidence des schémas d'emplois, des mesures de transfert et des mesures de périmètre intervenus ou prévus¹. Ce pourcentage correspond à la « vacance à un niveau frictionnel », comme l'indique l'exposé des motifs de l'article 8.

Alors que la loi de programmation, sur la proposition de l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, ne prévoyait d'appliquer cette règle qu'à partir de l'exercice 2019, le Gouvernement **propose de le faire dès l'exercice 2018** dans le cadre du présent projet de loi de finances et abaisse de 10 805 équivalents temps plein (ETPT) les plafonds d'emplois des ministères et des budgets annexes.

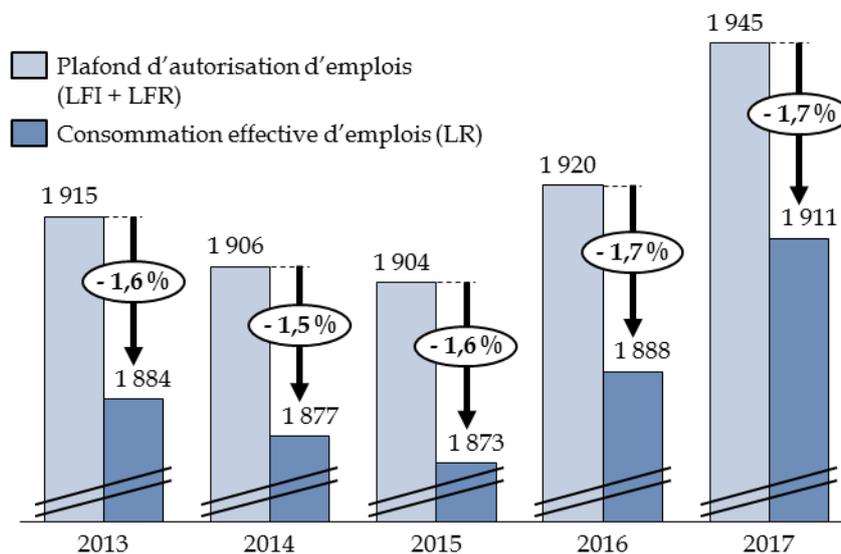
Les principaux contributeurs sont les ministères de l'éducation nationale, à hauteur de 3 466 ETPT, le ministère des armées, à hauteur de 3 327 ETPT et celui de l'action et des comptes publics pour 1 472 ETPT. Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'une mesure d'économie ni d'un effort nouveau, puisque ces emplois sont vacants, parfois de façon structurelle et depuis plusieurs années.

Ceci démontre **le caractère très raisonnable de cette règle**, qui met fin à une pratique antérieure par laquelle les plafonds d'emplois, pour plusieurs ministères, apparaissaient décorrés de l'exécution réelle des emplois. Le niveau excessif de ces plafonds d'emplois faisait apparaître une situation de vacance de postes ne correspondant pas à des postes effectifs.

¹ Le taux de 1 % résulte d'un amendement présenté par le Gouvernement en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale, le texte du Sénat prévoyant une possibilité d'écart de 2 %.

Écart entre le plafond d'autorisation d'emplois et la consommation effective d'emplois

(en milliers d'ETPT)



Source : commission des finances du Sénat, à partir des lois de règlement

Par cette diminution, le plafond d'autorisation d'emplois au titre de l'année 2018 constitue un rebasage bienvenu qui lui permettra de constituer un réel outil de pilotage pour les années à venir en reflétant davantage la consommation réelle d'emplois.

Votre rapporteur général se félicite donc de la mise en œuvre de cette mesure de bonne gestion et considérera avec intérêt l'amendement dont le Gouvernement a annoncé le dépôt dans le cadre de la loi de finances pour 2019, afin de réviser les plafonds d'emplois ministériels de l'année 2019 en cohérence avec la correction ainsi réalisée pour l'année 2018.

EXAMEN DES ARTICLES

ARTICLE LIMINAIRE

Prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2018

Commentaire : le présent article retrace la prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques de l'année 2018.

Conformément à l'article 7 de la loi organique relative à la gouvernance et à la programmation des finances publiques¹, **le présent projet de loi de finances rectificative comporte un article liminaire** qui retrace, dans un tableau synthétique, « *l'état des prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques, avec l'indication des calculs permettant d'établir le passage de l'un à l'autre* ».

Tableau de synthèse de l'article liminaire

(en points de PIB)

	Prévision d'exécution 2018
Solde structurel (1)	- 2,2
Solde conjoncturel (2)	- 0,1
Mesures exceptionnelles (3)	- 0,2
Solde effectif (1+2+3)	- 2,6

Note de lecture : l'écart entre le solde effectif et la somme de ses composantes s'explique par l'arrondi au dixième des différentes valeurs.

Source : article liminaire du projet de loi de finances rectificative pour 2018

Le présent article fait l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre de l'exposé général du présent rapport.

Décision de la commission : en conséquence de sa décision de proposer au Sénat de ne pas adopter l'ensemble du présent projet de loi, votre commission vous propose de ne pas adopter cet article.

¹ Loi organique n° 2012-1403 du 17 décembre 2012 relative à la gouvernance et à la programmation des finances publiques.

PREMIÈRE PARTIE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE PREMIER

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES AFFECTÉES

ARTICLE 1^{er}

(Article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006)

Ajustement des recettes du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »

Commentaire : le présent article diminue de 38,24 millions d'euros le plafond des recettes de la section 1 « Contrôle automatisé » du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », et réduit, du même montant, le plafond des recettes issues du contrôle sanction automatisé (CSA) affectées au CAS. Cette modification a pour conséquence d'augmenter, de la même somme, les recettes de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) qui bénéficie, conformément au II de l'article 49 de la loi de finances pour 2006, du solde du produit des amendes forfaitaires radars.

I. LE DROIT EXISTANT

A. UN COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR SUIVRE L'AFFECTATION DU PRODUIT DES AMENDES

L'article 49 de la loi de finances pour 2006¹ a créé le compte d'affectation spéciale² (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », aussi communément appelé « CAS Radars ».

¹ Loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006.

² Conformément à l'article 21 de la LOLF, « les comptes d'affectation spéciale retracent, dans les conditions prévues par une loi de finances, des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont, par nature, en relation directe avec les dépenses concernées ».

Le « CAS Radars » a en effet vocation à retracer les dépenses financées à partir du produit des amendes, qu'elles soient perçues à la suite d'un contrôle automatisé, par des radars, ou qu'il s'agisse des autres amendes de police de la circulation et du stationnement, à l'exception d'une partie affectée à l'Agence pour le financement des infrastructures de transport de France (AFITF) et, d'une autre, au budget général.

Ses dépenses sont actuellement réparties en deux sections, elles-mêmes respectivement divisées en un et trois programmes.

La section 1 finance l'installation et l'entretien des radars ainsi que la gestion du système de permis à points tandis que la section 2 retrace les moyens alloués d'une part, au financement de la généralisation du procès-verbal électronique (PVé) et aux opérations visant à améliorer la sécurité routière, et, d'autre part, au désendettement de l'État.

La section 1 « Contrôle automatisé » est composée, depuis le 1^{er} janvier 2017, d'un seul programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière » qui finance le déploiement et l'entretien des radars ainsi que le fonctionnement du centre de traitement des infractions et les charges de gestion du permis à points.

La section 2 « Circulation et stationnement routiers » inclut :

- le programme 753 « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers », qui gère le déploiement du procès-verbal électronique (le PVé) ;

- le programme 754 « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières », qui reverse aux collectivités territoriales une partie des recettes des amendes encaissées par l'État ;

- le programme 755 « Désendettement de l'État », qui vient abonder les recettes non fiscales de l'État.

B. DES MODALITÉS COMPLEXES D'AFFECTATION DE RECETTES

Le « CAS Radars » est alimenté par **trois types de recettes** :

- les amendes forfaitaires faisant suite aux infractions relevées par les radars, dites « **AF radars** » ;

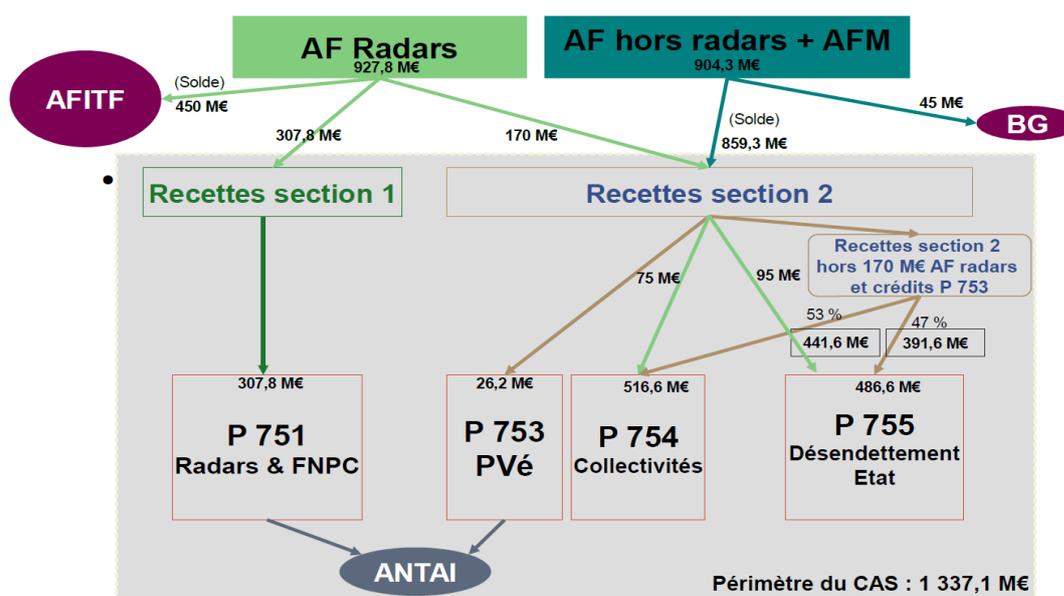
- les autres amendes de la police de la route et de stationnement forfaitaires, dites « **AF hors radars** » ;

- les amendes forfaitaires majorées (en cas de retard de paiement), dites « **AFM** ».

L'affectation de ces trois recettes répond à une clef de répartition complexe entre les deux sections.

Le schéma ci-dessous récapitule les affectations des trois recettes entre les deux sections et les quatre programmes décrits *supra*, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Schéma d'affectation du produit des amendes de police de la circulation et du stationnement routiers prévu par la loi de finances initiale pour 2018



Source : projet annuel de performances annexé au PLF pour 2018

Pour les « **AF radars** » :

- une **première fraction**, dans la limite d'un **plafond** fixé en loi de finances¹ initiale pour 2018 à 307,85 millions d'euros, vient abonder la **section 1 « Contrôle automatisé »**.

- une **seconde fraction**, fixée également par la loi de finances pour 2018, à **170 millions d'euros**, bénéficie à la **section 2 « Circulation et stationnement routiers »**. Une **première partie** de cette fraction (75 millions d'euros) est affectée au programme 754 « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières » de la section 2. La **deuxième partie** de la fraction - **95 millions d'euros** - est affectée au programme 755 « Désendettement de l'État ». Le **solde**, estimé à **450 millions d'euros** en 2018 et variable selon les années, bénéficie à l'AFITF.

¹ Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018.

Pour les « **AF hors radars** » et les « **AFM** » :

- **45 millions** d'euros sont affectés au **budget général** ;

- **le solde**, estimé à **859,3 millions** d'euros en 2018, variable selon les années, vient alimenter la **section 2 du CAS** dont :

▪ une première fraction, définie chaque année en loi de finances, est orientée vers le **programme 753** « Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers » qui gère le déploiement du procès-verbal électronique, soit **26,2 millions** d'euros pour l'année 2018 ;

▪ une seconde fraction, qui est ensuite répartie à raison de 53 % pour le **programme 754**, soit **441,6 millions** d'euros en 2018, en sus des 75 millions d'euros perçus au titre des « AF-radars », et 47 % pour le **programme 755** « Désendettement de l'État », en sus des 95 millions d'euros perçus au titre des « AF radars ».

II. LE DISPOSITIF PROPOSÉ

A. UNE DIMINUTION DE 38,24 MILLIONS D'EUROS DU PRODUIT DES AMENDES FORFAITAIRES RADARS AFFECTÉES AU CAS ET À SA PREMIÈRE SECTION

Le présent article abaisse, à hauteur de 38,24 millions d'euros le produit des amendes forfaitaires issues du contrôle automatisé affecté au CAS.

Ce plafond, fixé en 2018 à 477,85 millions d'euros par la loi de finances initiale pour 2018, serait ainsi ramené à 439,61 millions d'euros.

En conséquence, le plafond de la première section « Contrôle automatisé » du compte d'affectation spéciale est également réduit de 307,85 millions d'euros à 269,61 millions d'euros.

Plafond de recettes par section du CAS « Radars » en provenance des amendes forfaitaires perçues par la voie des systèmes automatiques

(en millions d'euros)

Évolution juridique	Plafond de la section 1 Contrôle automatisé (B)	Plafond de la section 2 Circulation et stationnement routiers (C)	Plafond de recettes provenant des AF radars (A= B +C)
<i>LFI 2018</i>	307,85	170,00	477,85
<i>LFR 2018</i>	269,61	170,00	439,61

La modification de ces deux plafonds est justifiée par l'ajustement des recettes aux dépenses prévues pour 2018, dans la mesure où le Gouvernement précise dans l'évaluation préalable du présent article que des engagements sur des dépenses de maintenance sont devenus sans objet.

En effet, l'évaluation préalable indique qu'« à l'occasion de la fin de la double assignation comptable des dépenses, il est apparu que ces engagements étaient devenus sans objet. Jusqu'à juin 2018, les dépenses du programme 751 étaient assignées sur la caisse de deux comptes différents, le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) du ministère de la transition écologique et solidaire et celui du ministère de l'intérieur. Depuis le 1^{er} juillet 2018, les dépenses sont exclusivement assignées auprès du compte du ministère de l'intérieur. Le changement d'assignation comptable a conduit au recensement des dépenses engagées et à la clôture des engagements juridiques qui avaient été réalisées auprès du CBCM du [ministère de la transition écologique et solidaire]. »

Ainsi, « conformément à la loi organique relative aux lois de finances et au décret relatif à la gestion budgétaire et comptable, les autorisations d'engagement engagées lors d'exercices antérieurs qui font l'objet d'une clôture ne peuvent être réengagées. »

En outre, cet ajustement est dicté par le souhait du Gouvernement que le « CAS Radars » soit adopté à l'équilibre.

B. UNE AUGMENTATION DE 38,24 MILLIONS D'EUROS DU SOLDE DES AMENDES FORFAITAIRES RADARS VERSÉ À L'AFITF

Cette diminution du plafond du produit des recettes des amendes forfaitaires du CAS engendre une augmentation du solde versé à l'AFITF, conformément au II de l'article 49 de la loi de finances initiale pour 2006.

Le produit des amendes forfaitaires radars, évalué à 927,8 millions d'euros par la loi de finances initiale pour 2018 serait donc réparti comme suit :

- 488,2 millions d'euros (soit 52,6 % du produit total) pour l'AFITF, au lieu de 450 millions d'euros prévus par la loi de finances initiale pour 2018 ;

- 269,61 millions d'euros (29,1 %) pour la section 1 « Contrôle automatisé » du compte spécial, au lieu de 307,85 millions d'euros dans la prévision initiale ;

- 170 millions d'euros (18,3 %) pour la section 2 du compte spécial.

*

L'Assemblée nationale a adopté le présent article sans modification.

III. LA POSITION DE VOTRE COMMISSION DES FINANCES

Cette modification des crédits du compte d'affectation spéciale est exclusivement technique et n'appelle, à ce titre, pas de remarque particulière, compte tenu des informations dont dispose votre rapporteur général.

L'annulation s'accompagne par ailleurs d'un renforcement bienvenu des moyens accordés à l'AFITF. En effet, et comme l'a souligné le récent rapport d'information sénatorial¹ de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, l'état du réseau routier et d'une partie du réseau autoroutier national tend à se dégrader depuis plusieurs années, ce qui engendre des conséquences sur le terrain (multiplication des limitations de vitesse temporaires ou des mesures de restriction de la circulation).

Cette augmentation des crédits devrait donc contribuer à consolider le budget de l'AFITF alors que le produit des recettes issues des amendes forfaitaires radars dont elle bénéficie chaque année est, par définition, difficile à évaluer avec certitude. Son montant, correspondant au solde de ces amendes, s'avère variable selon les années puisqu'il dépend du nombre et du montant des amendes émises au cours de l'année 2018, qu'il est impossible d'évaluer précisément *a priori*.

¹ « Infrastructures routières et autoroutières : un réseau en danger », rapport d'information n° 458 (2016-2017) de M. Hervé Maurey, président, fait au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, déposé le 8 mars 2017.

Toutefois, plus généralement sur les crédits du CAS « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », il est à noter qu'une **nouvelle augmentation des crédits est prévue** dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019, pour la section 1 « Contrôle automatisé » et **son programme 751 « Dispositifs de sécurité routière », avec un plafond relevé pour la deuxième année consécutive.**

Ainsi, le projet de loi de finances pour 2019 ne fait en réalité que décaler d'un an l'objectif de déploiement maximal du parc d'équipements de contrôle automatisé, dont le nombre devait être initialement porté à 4 700 au 31 décembre 2018, conformément au projet de loi de finances de l'an passé. Pour mémoire, cet objectif s'inscrit dans le plan arrêté lors du comité interministériel de la sécurité routière (CISR) de 2015 que le dernier CISR réuni par le Premier ministre le 9 janvier 2018 n'a pas remis en cause.

Or, au 1^{er} septembre 2018, le nombre de dispositifs de contrôle automatisé déployés est de 4 418, soit 34 équipements de moins qu'au 31 décembre 2017, et s'avère nettement inférieur (- 288) à l'objectif fixé par la loi de finances initiale pour 2018. **Il est donc permis de penser que l'intégralité des crédits prévus pour ce déploiement ne soit pas consommée à la fin de cette année.**

Décision de la commission : en conséquence de sa décision de proposer au Sénat de ne pas adopter l'ensemble du présent projet de loi, votre commission vous propose de ne pas adopter cet article.

ARTICLE 2

(Art. 5 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015)

**Ajustement des recettes du compte d'affectation spéciale (CAS)
« Transition énergétique »**

Commentaire : cet article procède à un ajustement à la baisse du montant de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) affecté au compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique », compte tenu de la diminution des charges de service public de l'énergie pour 2018 constatée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

I. LE DROIT EXISTANT

Le compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique », créé par l'article 5 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015, est chargé de retracer l'ensemble des dépenses de l'État spécifiquement liées à la transition énergétique, les autres charges du service public de l'énergie étant portées par le programme 345 « Service public de l'énergie » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables ».

Il comprend **deux programmes**.

Le **programme 764 « Soutien à la transition énergétique », d'une part, finance :**

- le soutien aux énergies renouvelables électriques, c'est-à-dire la **compensation** aux opérateurs du **service public de l'électricité des charges imputables à leurs missions de service public**, liées aux contrats d'obligation d'achat ou de complément de rémunération conclus avec des installations de production électrique à partir d'une source renouvelable¹ ;

- le soutien à l'effacement de consommation électrique, c'est-à-dire les primes d'effacement versées aux entreprises lauréates d'appels d'offres incitant **au développement des effacements** de consommation ;

¹ Les fournisseurs historiques sont tenus de conclure des contrats d'achat d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables par les installations éligibles à l'obligation d'achat ou lauréates d'un appel d'offres, ou des contrats de complément de rémunération.

- le soutien à l'injection de bio-méthane, c'est-à-dire la **compensation des charges imputables aux obligations de service public assignées aux fournisseurs de gaz naturel au titre de l'obligation d'achat de biogaz¹** ;

- la réalisation **d'études techniques de qualification des sites d'implantation pour des projets de production d'électricité d'origine renouvelable** sur lesquels portent les procédures de mise en concurrence prévue par le code de l'énergie, ou les dépenses relatives à **l'organisation matérielle des consultations du public en lien avec la mise en œuvre de ces procédures, s'agissant notamment du choix des sites d'implantation.**

Le **programme 765 « Engagements financiers liés à la transition énergétique »**, d'autre part, finance :

- le **remboursement du déficit de compensation accumulé auprès d'Électricité de France (EDF) entre 2009 et 2015** ;

- les **versements au profit de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)** correspondant à des demandes de remboursement partiel au profit des entreprises qui bénéficiaient du plafonnement de l'« ancienne » contribution au service public de l'énergie (CSPE)² au titre de leurs consommations pour les années 2013, 2014 et 2015 (ces plafonnements donnent en effet lieu à des remboursements jusqu'à trois ans après l'exercice concerné).

Toutes les dépenses du CAS sont **des dépenses de compensation dont le montant est fixé par une autorité administrative indépendante**, la Commission de régulation de l'énergie (CRE), dans les délibérations relatives aux charges de service public de l'énergie qu'elle rend tous les ans au mois de juillet.

Dans ses décisions annuelles, la CRE arrête le montant définitif des dépenses de l'année n-1, révisé les prévisions de dépenses pour l'année n qu'elle avait réalisées au mois de juillet précédent et prévoit les dépenses du CAS pour l'année n+1.

Pour 2018, le montant des dépenses du CAS « Transition énergétique » a ainsi été fixé par la loi de finances initiale pour 2018³ à **7 184,3 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP)** sur le fondement de la délibération de la Commission de

¹ Afin de favoriser l'injection de bio-méthane dans les réseaux de transport et de distribution de gaz naturel, les fournisseurs de gaz naturel doivent conclure des contrats d'achat de bio-méthane produit par les installations éligibles à l'obligation d'achat. Le surcoût résultant de l'application de ces contrats correspond, d'une part, à la différence entre le prix d'acquisition du bio-méthane et le prix moyen constaté sur le marché de gros du gaz naturel et, d'autre part, aux coûts de gestion supplémentaires directement induits pour les fournisseurs de gaz naturel par la mise en œuvre de ce dispositif.

² Ces dispositifs étaient prévus à l'article L. 121-21 du code de l'énergie, avant la réforme opérée par la loi de finances rectificative pour 2015.

³ Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018.

régulation de l'énergie n° 2017-169 du 13 juillet 2017 relative à l'évaluation des charges de service public de l'énergie pour 2018.

En conséquence, la même loi de finances initiale pour 2018 a déterminé au I de l'article 5 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 les montants de taxe intérieure sur les houilles, les lignites et les coques (TICC) et de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) affectés au CAS « Transition énergétique » pour lui permettre **d'être à l'équilibre et de financer l'intégralité de ses dépenses**, à savoir **1 million d'euros** de TICC et **7 166,3 millions d'euros** de TICPE.

Venaient s'y ajouter les **revenus tirés de la mise aux enchères des garanties d'origine de l'électricité renouvelable**¹, déduction faite des frais de gestion de cette mise aux enchères et des frais d'inscription au registre électronique des garanties d'origine, évalués à **17 millions d'euros** en 2018.

II. LE DISPOSITIF PROPOSÉ

La Commission de régulation de l'énergie (CRE), chargée d'établir le **montant des charges de service public de l'énergie**, a estimé dans sa délibération n° 2018-156 du 12 juillet 2018 que les dépenses du CAS « Transition énergétique » en 2018 représenteraient finalement **6 607,7 millions d'euros**, soit **577,6 millions d'euros de moins que ce qu'elle avait prévu** dans sa décision n° 2017-169 du 13 juillet 2017.

Alors qu'en juillet 2017, elle avait notamment estimé dans sa décision que **les charges de soutien au développement des énergies électriques renouvelables** représenteraient **5 371,8 millions d'euros** en 2018, sa nouvelle estimation de juillet 2018 les a revues à la baisse à **4 957,1 millions d'euros**, soit **414,7 millions d'euros de moins** en AE et CP.

Cette diminution, qui constitue une bonne nouvelle pour les finances publiques, est due à **la hausse des prix du marché de gros de l'électricité** intervenue depuis un an. Une augmentation de 1 euro par mégawattheure de ces prix se traduit en effet par **une baisse des surcoûts pris en charge par l'État de plus de 50 millions d'euros** (et inversement en cas de baisse des prix du marché de gros).

¹ Décidée par l'article 13 de la loi n° 2017-227 du 24 février 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité et n° 2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et visant à adapter certaines dispositions relatives aux réseaux d'électricité et de gaz et aux énergies renouvelables qui a inséré dans le code de l'énergie un nouvel article L. 314-14-1, lequel prévoit que les garanties d'origine seront désormais mises aux enchères par le ministre chargé de l'énergie.

En conséquence, le présent article 2 fixe **un nouveau montant d'affectation de TICPE pour le CAS « Transition énergétique » plus bas** que celui qui était prévu en loi de finances initiale pour 2018. **Ce montant de 6 588,7 millions d'euros permet ainsi d'équilibrer le CAS tout en évitant que ne se constitue un excédent.**

Recettes du CAS « Transition énergétique » (en euros)

	2017 (Exécuté)	2018 (LFI)	2018 (PLFR)	2019 (PLF)
TICPE	6 119 700 000	7 166 317 233	6 588 671 056	7 246 400 000
TICC	1 200 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Garanties d'origine	-	17 000 000	17 000 000	32 000 000
Total	6 120 900 000	7 184 317 233	6 606 671 056	7 279 400 000

Source : commission des finances, d'après les documents budgétaires

*

L'Assemblée nationale a adopté le présent article sans modification.

III. LA POSITION DE VOTRE COMMISSION DES FINANCES

Cet article permet de **faire correspondre exactement les recettes du compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » aux charges qu'il devra financer en 2018**, telles qu'elles ont été évaluées par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans sa délibération du 12 juillet 2018.

Votre rapporteur général note, toutefois, que la baisse du besoin en recettes du CAS « Transition énergétique » **profite au budget général**, qui se voit attribuer **577,6 millions d'euros supplémentaires**. L'augmentation globale des tarifs de la TICPE ne s'est malheureusement pas accompagnée d'un renforcement par le Gouvernement de sa politique en faveur de la transition énergétique.

Décision de la commission : en conséquence de sa décision de proposer au Sénat de ne pas adopter l'ensemble du présent projet de loi, votre commission vous propose de ne pas adopter cet article.

TITRE II**RATIFICATION DE DÉCRETS
RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DE SERVICES RENDUS***ARTICLE 3***Ratification d'un décret relatif à la rémunération des services rendus**

Commentaire : Cet article autorise la perception de rémunération de services rendus par le service à compétence nationale dénommé Agence France Trésor (AFT), pour des prestations réalisées pour le compte de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES).

I. LE DROIT EXISTANT**A. LE TRANSFERT À L'AFT DE LA GESTION DE LA DETTE SOCIALE, AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA CADES**

Placée sous l'autorité du ministre de l'économie et des finances, rattachée à la directrice générale du Trésor, l'Agence France Trésor (AFT) a pour mission de gérer la dette et la trésorerie de l'État au mieux des intérêts du contribuable et de pourvoir aux besoins de trésorerie de l'État.

Le décret du 9 mai 2017 prévoit le transfert de la gestion de la dette sociale à l'AFT au nom et pour le compte de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES)¹.

Instituée à compter du 1^{er} janvier 1996², la CADES est un établissement public national à caractère administratif, qui a pour mission d'apurer la dette dite sociale. Celle-ci correspond aux déficits cumulés de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et transférés à la CADES. L'apurement de la dette sociale par la CADES est financé via des ressources affectées représentant plus de 17 milliards d'euros par an comprenant :

- le produit de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), pour un montant de 7,2 milliards d'euros en 2017 ;

¹ Décret n° 2017-869 du 9 mai 2017 relatif à la Caisse d'amortissement de la dette sociale.

² Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale.

- le produit d'une fraction de 0,6 point de la contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus d'activité, de remplacement et du capital et d'une fraction de 0,3 point de la CSG sur les jeux, pour un total de 7,9 milliards d'euros ;

- et le versement annuel du Fonds de réserve des retraites (FRR), d'un montant de 2,1 milliards d'euros.

À la fin de l'année 2018, la CADES devrait avoir amorti 155,1 milliards d'euros de dette sociale. Le montant de la dette restant à amortir s'élèverait à 120,4 milliards d'euros, compte tenu de la nouvelle reprise de dette sociale à hauteur de 15 milliards d'euros prévu par le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019.

Le décret précité du 9 mai 2017 prévoit le rapprochement des activités financières de la CADES et de l'AFT ainsi que la gestion de la dette sociale par l'AFT au nom et pour le compte de la CADES, c'est-à-dire le transfert à l'AFT de la responsabilité opérationnelle des activités de financement sur les marchés financiers de la CADES.

Le décret prévoit qu'une « *convention de mandat entre les deux parties précise la nature des tâches confiées à l'État au nom et pour le compte de l'établissement, les droits et obligations respectifs des parties, notamment l'information nécessaire à l'exercice par le conseil d'administration de ses prérogatives, les modalités du contrôle par le conseil d'administration de l'exercice de cette délégation* »¹.

En juillet 2017, le conseil d'administration de la CADES a approuvé, après examen, deux conventions :

- une convention de mandat entre la CADES et l'AFT confiant à l'État, au nom et pour le compte de la CADES, la responsabilité opérationnelle des activités de financement sur les marchés financiers ;

- et une convention-cadre de mise à disposition des personnels contractuels de la CADES à l'AFT avec une prise d'effet au 1^{er} octobre 2017.

Le rapprochement opérationnel entre la CADES et l'AFT n'implique cependant pas une reprise de la dette de la CADES par l'État.

Le maintien de la personnalité juridique de la CADES, avec maintien de ses propres organes de gouvernance, permet à l'État d'agir au nom et pour le compte de la CADES, en exerçant la responsabilité opérationnelle des activités de financement sur les marchés financiers, dans le respect des missions et obligations de celle-ci. Les signatures de l'État et de la CADES demeurent inchangées, les dettes restent distinctes et les programmes de financement de l'État et de la CADES sont poursuivis sans modifications.

¹ Décret n° 2018-80 du 8 février 2018 relatif à la rémunération de services rendus par le service à compétence nationale dénommé « Agence France Trésor » et à l'attribution de produits à la direction générale du Trésor

Le rapprochement des services de l'AFT et de la CADES permettrait de réduire le risque opérationnel, et notamment le risque des « personnels clés », en sécurisant le capital humain de la CADES à l'approche de sa date d'extinction. Il garantirait aussi aux personnels de la CADES la préservation de leurs expertises dans le cadre de ces nouvelles opportunités.

B. LA RATIFICATION DES DÉCRETS RELATIFS À LA RÉMUNÉRATION DES SERVICES RENDUS PAR L'ÉTAT

L'État peut percevoir des sommes en rémunération de services rendus. Ces rémunérations constituent des ressources budgétaires au sens de l'article 3 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Elles sont comptabilisées en recettes non fiscales.

L'article 4 de la LOLF¹ réaffirme la compétence du pouvoir réglementaire tout en instaurant un contrôle parlementaire. Il prévoit ainsi :

- que le pouvoir réglementaire peut créer et autoriser la perception de rémunération pour services rendus, par la voie de décrets en Conseil d'État, pris sur le rapport du ministre chargé des finances et du ministre intéressé ;

- mais que les décrets instituant des rémunérations pour services rendus doivent être ratifiés par le législateur, sous peine de caducité, dans la plus prochaine loi de finances afférente à l'année concernée.

La LOLF préserve ainsi la capacité du Parlement à prévenir les dérives possibles consistant à créer des impositions sous couvert de tarifs divers et de redevances. Elle permet un juste équilibre entre les prérogatives de l'exécutif et le rôle du Parlement consistant à autoriser, en étant pleinement informé, la perception de l'ensemble des ressources de l'État.

II. LE DISPOSITIF PROPOSÉ : LA RATIFICATION DU DÉCRET RELATIF À L'AGENCE FRANCE TRÉSOR

Le présent article propose la ratification du décret n° 2018-80 du 8 février 2018 relatif à la rémunération de services rendus par le service à compétence nationale dénommé « Agence France Trésor » et à l'attribution de produits à la direction générale du Trésor².

Le décret prévoit que peuvent donner lieu à rémunération pour services rendus les opérations réalisées par l'AFT pour le compte de la CADES.

¹ Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances.

² Décret n° 2018-80 du 8 février 2018 relatif à la rémunération de services rendus par le service à compétence nationale dénommé « Agence France Trésor » et à l'attribution de produits à la direction générale du Trésor.

L'article 8 de ce décret prévoit que la CADES peut confier à l'État la responsabilité opérationnelle des activités de financement mentionnées au II de l'article 5 de l'ordonnance du 24 janvier 1996¹.

Les activités de financement visées sont :

- des emprunts à long, moyen et court termes libellés en euros ou en autres devises ;
- des conversions facultatives ;
- des opérations de prise en pension sur titres d'État ;
- des opérations de dépôts de liquidités sur le marché interbancaire de la zone euro ;
- des rachats, des échanges d'emprunts, des échanges de devises ou de taux d'intérêt, des achats ou des ventes d'options, de contrats à terme ou d'autres instruments financiers à terme.

Le décret prévoit que les produits de la rémunération des opérations sont attribués à la direction générale du Trésor, le montant des rémunérations perçues au titre des opérations mentionnées précédemment étant fixé « *par arrêté du ministre chargé du budget ou par voie de contrats relatifs à une prestation déterminée* ».

*

L'Assemblée nationale a adopté le présent article **sans modification**.

III. LA POSITION DE VOTRE COMMISSION DES FINANCES

Le dispositif proposé anticipe l'extinction de la CADES et son rapprochement opérationnel avec l'AFT.

La ratification du décret relatif à la gestion de la dette sociale par l'AFT au nom et pour le compte de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) est conforme aux exigences de la LOLF.

Décision de la commission : en conséquence de sa décision de proposer au Sénat de ne pas adopter l'ensemble du présent projet de loi, votre commission vous propose de ne pas adopter cet article.

¹ Ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale

TITRE III
DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE
DES RESSOURCES ET DES CHARGES

ARTICLE 4

Équilibre général du budget, trésorerie et plafond d'autorisation des emplois

Commentaire : le présent article traduit l'incidence, sur l'équilibre prévisionnel du budget 2018, des réévaluations opérées et des dispositions proposées par le présent projet de loi.

I. LE DISPOSITIF PROPOSÉ

Le **déficit budgétaire de l'État** s'établirait, pour 2018, à **80 milliards d'euros**, soit une **amélioration de 5,7 milliards d'euros** par rapport au montant prévu en loi de finances initiale pour 2018.

Le **besoin de financement** est fixé à 197,2 milliards d'euros, contre 202,6 milliards d'euros en loi de finances initiale. La diminution de 5,7 milliards d'euros du déficit prévisionnel est partiellement compensée par une augmentation de 300 millions d'euros des besoins en trésorerie.

Les **ressources de financement** varient significativement. Si le montant des émissions de titre à moyen et long termes demeure inchangé à 195 milliards d'euros, les dépôts des correspondants en fin d'année sont portés à 4,5 milliards d'euros, contre un milliard d'euros en loi de finances initiale. Cette ligne comprend notamment une dotation en numéraire de l'État au fonds pour l'innovation.

Les autres ressources de trésorerie passent de 3,5 milliards d'euros à 8,4 milliards d'euros. Ce mouvement est lié à la persistance des taux bas, qui engendre un niveau plus élevé que prévu des primes reçues par l'État lors de l'émission de lignes obligataires à un taux supérieur à celui du marché.

En revanche, l'endettement à court terme de l'État en fin d'année, c'est-à-dire l'encours de bons du Trésor à taux fixe (BTF), est attendu en baisse de 10 milliards d'euros, alors que le projet de loi de finances prévoyait

une stabilité de son montant. Le Gouvernement explique cette évolution par la baisse du déficit et la hausse des primes à l'émission.

*

L'Assemblée nationale a adopté le présent article sans modification.

II. LA POSITION DE VOTRE COMMISSION DES FINANCES

Les modifications de l'équilibre budgétaire de l'État prévues par le présent projet de loi de finances rectificative font l'objet d'une analyse plus détaillée dans le cadre de l'exposé général du présent rapport.

S'agissant des ressources de financement, votre rapporteur général fait observer que la diminution de l'encours des titres d'État à court terme suit une tendance constatée depuis plusieurs années déjà. En effet, si toutes les lois de finances initiales, de 2014 à 2018, prévoyaient une stabilité de l'encours en BTF, les lois de règlement – ou, s'agissant de l'exercice 2018, le présent projet de loi de finances rectificative – ont constaté depuis l'exercice 2015 une diminution de cet encours.

Ce mouvement devrait connaître une inflexion en 2019, le projet de loi de finances prévoyant, dans son article 38, une augmentation de l'encours en BTF de 15 milliards d'euros qui devrait compenser partiellement les diminutions observées au cours des années passées.

Cet article constitue un **article de récapitulation**.

Décision de la commission : en conséquence de sa décision de proposer au Sénat de ne pas adopter l'ensemble du présent projet de loi, votre commission vous propose de ne pas adopter cet article.

SECONDE PARTIE

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE PREMIER

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018 - CRÉDITS DES MISSIONS

ARTICLE 5

Budget général : ouvertures et annulations de crédits

Commentaire : le présent article procède, au titre du budget général, aux ouvertures et annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement conformes à la répartition fixée à l'état B annexé au présent projet de loi de finances rectificative.

I. LES OUVERTURES ET ANNULATIONS DE CRÉDITS PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Dans sa rédaction initiale, le I du présent article ouvre 7,7 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 6,8 milliards d'euros en crédits de paiement. Le II annule 1,9 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 2,1 milliards d'euros en crédits de paiement.

*

L'Assemblée nationale a adopté le présent article sans modification.

II. LA POSITION DE VOTRE COMMISSION DES FINANCES

Les mouvements d'ouvertures et d'annulations de crédits dans le cadre du schéma de fin de gestion font l'objet d'une analyse plus détaillée dans le cadre de l'exposé général du présent rapport.

Cet article constitue un **article de récapitulation**.

Décision de la commission : en conséquence de sa décision de proposer au Sénat de ne pas adopter l'ensemble du présent projet de loi, votre commission vous propose de ne pas adopter cet article.

*ARTICLE 6***Budgets annexes : annulations de crédits**

Commentaire : le présent article procède, au titre des budgets annexes, aux annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement conformes à la répartition fixée à l'état C annexé au présent projet de loi de finances rectificative.

I. LES ANNULATIONS DE CRÉDITS PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Dans sa rédaction initiale, le I du présent article ouvre 15,9 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au titre des budgets annexes. Cette ouverture concerne exclusivement le programme 612 « Navigation aérienne » du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » afin, selon le Gouvernement, de redéployer des marges constatées sur le programme 613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile ».

Le II annule 33,2 millions d'euros en autorisations d'engagement et 32,4 millions d'euros en crédits de paiement. Outre une annulation portant sur le programme 613 précité à hauteur de 15,9 millions d'euros, les programmes du budget annexe « Publications officielles et information administrative » connaissent une annulation de crédits à hauteur de 17,3 millions d'euros en autorisations d'engagement et 16,4 millions d'euros en crédits de paiement, résultant selon le Gouvernement de la maîtrise des dépenses et d'une diminution des effectifs plus importante que prévu.

*

L'Assemblée nationale a adopté le présent article sans modification.

II. LA POSITION DE VOTRE COMMISSION DES FINANCES

Cet article constitue un **article de récapitulation**.

Décision de la commission : en conséquence de sa décision de proposer au Sénat de ne pas adopter l'ensemble du présent projet de loi, votre commission vous propose de ne pas adopter cet article.

*ARTICLE 7***Comptes spéciaux : ouvertures et annulations de crédits**

Commentaire : le présent article procède, au titre des comptes spéciaux, aux ouvertures et annulations d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement conformes à la répartition fixée à l'état D annexé au présent projet de loi de finances rectificative.

I. LES OUVERTURES ET LES ANNULATIONS DE CRÉDITS PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Dans sa rédaction initiale, le présent article ouvre 134,3 millions d'euros en autorisations d'engagement et 131,9 millions d'euros en crédits de paiement au profit des comptes d'affectation spéciale. Il prévoit aussi, sur les comptes d'affectation spéciale, l'annulation de 594,6 millions d'euros en autorisations d'engagement et 632,9 millions d'euros en crédits de paiement.

Les **ouvertures** concernent le **financement de la prime à la conversion des véhicules** dans le cadre du compte d'affectation spéciale (CAS) « Aide à l'acquisition de véhicules propres », à hauteur de 77,4 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, et la **correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et des incitations au développement de l'apprentissage** dans le cadre du CAS « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage » pour un montant de 56,9 millions d'euros en autorisations d'engagement et 54,5 millions d'euros en crédits de paiement.

Les **annulations** concernent le CAS « **Transition énergétique** » à hauteur de 594,6 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, ainsi que le CAS « **Contrôle de la circulation et du stationnement routiers** » à hauteur de 38,2 millions d'euros en crédits de paiement.

Les **comptes de concours financiers** connaissent également des annulations de 774,8 millions d'euros en autorisations d'engagement et des annulations de 491,9 millions d'euros en crédits de paiement.

Pour mémoire, les comptes de concours financiers sont dotés de crédits limitatifs, à l'exception des comptes ouverts au profit des États étrangers et des banques centrales liées à la France par un accord monétaire international, qui sont dotés de crédits évaluatifs.

S'agissant des prêts à des États étrangers, une annulation de 400 millions d'euros en autorisations d'engagement concerne une enveloppe initialement prévue pour les projets de prêts non concessionnels en Iran et non consommée du fait, selon le Gouvernement, du contexte géopolitique et des sanctions américaines. Par ailleurs des crédits de paiement à hauteur de 117,1 millions d'euros sont annulés au titre de l'enveloppe précitée ainsi qu'en raison de retards de décaissements sur plusieurs grands projets.

Une autre annulation de 264,8 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement résulte du report du traitement au club de Paris de la dette de la Somalie et du Zimbabwe. Enfin, une annulation de 110 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement concerne les avances mobilisables par FranceAgriMer, les besoins de l'opérateur étant moindres que prévu grâce, notamment, à la dépréciation d'une partie de son stock de poudre de lait constitué dans le cadre de la politique d'intervention sur les marchés.

*

L'Assemblée nationale a adopté le présent article sans modification.

II. LA POSITION DE VOTRE COMMISSION DES FINANCES

Les annulations de crédits relatives aux comptes d'affectation spéciale ont été analysées par votre rapporteur général dans l'exposé général du présent rapport pour le compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » et dans le commentaire relatif à l'article 1^{er} concernant le compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».

Les autres mouvements de crédits n'appellent pas de commentaire particulier compte tenu des informations dont dispose votre rapporteur général.

Cet article constitue un **article de récapitulation**.

Décision de la commission : en conséquence de sa décision de proposer au Sénat de ne pas adopter l'ensemble du présent projet de loi, votre commission vous propose de ne pas adopter cet article.

TITRE II

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018 - PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

ARTICLE 8

Plafonds des autorisations d'emplois de l'État

Commentaire : le présent article procède à l'ajustement des plafonds des autorisations d'emplois de l'État.

I. LE DROIT EXISTANT

Aux termes de l'article 7 de la loi organique relative aux lois de finances¹, « les crédits ouverts sur le titre des dépenses de personnel sont assortis de plafonds d'autorisation des emplois rémunérés par l'État. Ces plafonds sont spécialisés par ministère ».

II. LE DISPOSITIF PROPOSÉ

Le présent article prévoit de diminuer le plafond des autorisations d'emplois de l'État de 10 805 emplois équivalents temps plein travaillé (ETPT) de manière à ramener à 1 % la vacance sous plafond, c'est-à-dire l'écart entre les plafonds votés par le Parlement et la consommation effective des emplois.

La diminution porte principalement sur les ministères de l'éducation nationale (3 466 ETPT), des armées (3 327 ETPT) et de l'action et des comptes publics (1 472 ETPT).

*

L'Assemblée nationale a adopté le présent article sans modification.

¹ Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

III. LA POSITION DE VOTRE COMMISSION DES FINANCES

Votre rapporteur général a présenté dans l'exposé général du présent rapport la mise en œuvre, par cet article, de l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 précitée.

Cet article constitue un **article de récapitulation**.

Décision de la commission : en conséquence de sa décision de proposer au Sénat de ne pas adopter l'ensemble du présent projet de loi, votre commission vous propose de ne pas adopter cet article.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie mercredi 14 novembre 2018, sous la présidence de M. Vincent Éblé, président, la commission a examiné le rapport de M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général, sur le projet de loi de finances rectificative pour 2018.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Nous examinons le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2018 dans des délais extrêmement contraints. Cette année, le calendrier a été très largement modifié : au lieu d'examiner le PLFR après le projet de loi de finances (PLF), au mois de décembre, nous l'examinons au milieu de l'examen du PLF. Ce PLFR est donc réduit à des ajustements principalement budgétaires – je m'en réjouis – et remplace le traditionnel décret d'avance de fin de gestion. Chaque année, j'étais le premier à hurler lorsque le Gouvernement déposait ses amendements au milieu de la nuit...

M. Jérôme Bascher. – Cela pourrait continuer !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Il n'y en a pas eu à l'Assemblée nationale. Le Gouvernement s'est discipliné. Mais le prochain PLFR, en 2019, risque d'être plus dense.

Le PLFR de fin d'année retrouve ainsi son objectif d'origine en se concentrant sur les mesures ayant uniquement un impact sur l'année en cours.

Le scénario macroéconomique demeure inchangé par rapport au PLF pour 2019, en dépit des signaux conjoncturels défavorables apparus depuis. Le Gouvernement maintient l'hypothèse de croissance à 1,7 %. Malgré un rebond du PIB au troisième trimestre après un premier semestre décevant, la reprise est plus faible qu'escompté par l'Insee. L'économie française aura besoin d'une forte accélération pour atteindre un taux de croissance annuel de 1,7 % sur l'ensemble de l'année. Cela supposerait que l'économie française retrouve au dernier trimestre un rythme de croissance entre 0,6 % et 0,8 %. Un tel rebond apparaît difficilement compatible avec l'orientation actuelle des enquêtes de conjoncture.

S'agissant de la consommation, les ménages ne semblent pas avoir anticipé la hausse de leur pouvoir d'achat au dernier trimestre, ainsi que l'illustre l'évolution de leur indicateur de confiance. Nous sommes loin de « l'automne du pouvoir d'achat » prôné par le Gouvernement ! Et l'attentisme des ménages pourrait se prolonger avec l'augmentation du prix du carburant et la mise en place du prélèvement à la source.

Se sont ajoutées des inquiétudes sur l'investissement des entreprises. L'enquête menée en octobre auprès des chefs d'entreprise dans l'industrie manufacturière fait état d'une forte baisse des prévisions d'investissement pour 2018 – moins 5 points – par rapport à l'estimation de juillet dernier. Dès lors, l'hypothèse de croissance du Gouvernement reste très optimiste.

Dans son avis, le Haut Conseil des finances publiques qualifie la prévision de croissance gouvernementale d'« un peu élevée » et considère qu'une croissance de 1,6 % est « plus vraisemblable ». L'enjeu n'apparaît toutefois pas très significatif, car une croissance inférieure de 0,1 point à la prévision se traduit en moyenne par une hausse du déficit de seulement 0,06 point de PIB.

Sur la trajectoire budgétaire, l'objectif peu ambitieux de déficit devrait pouvoir être tenu. La prévision de déficit public du Gouvernement, de 2,6 % du PIB, demeure inchangée par rapport au PLF 2019. Le déficit ne se réduirait donc que de 0,1 point de PIB par rapport à 2017. Cette amélioration n'est même pas imputable à la politique budgétaire du Gouvernement, mais à la composante non discrétionnaire de l'évolution du solde structurel.

Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit que le déficit public atteindra 2,6 % du PIB, tout comme la Commission européenne. Le Haut Conseil des finances publiques estime ces prévisions plausibles.

Venons-en au budget de l'État en 2018. Le déficit présenté est de 80 milliards d'euros, soit une légère amélioration par rapport à l'estimation de déficit de 81,3 milliards d'euros que nous avons examinée la semaine dernière dans le cadre du PLF pour 2019.

Ce niveau reste très élevé puisque l'aggravation est de 12,3 milliards d'euros par rapport à 2017. Le déficit continue ainsi d'être supérieur aux niveaux connus avant 2008, en attendant une nouvelle aggravation à 98 milliards d'euros en 2019. Les chiffres sont faciles à retenir : 100 milliards d'euros de déficit, une dette représentant 100 % du PIB, 1 000 milliards d'euros de prélèvements...

M. Philippe Dallier. – Ce n'est pas très bon...

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – L'amélioration de 1,3 milliard d'euros du solde budgétaire s'explique essentiellement par la vente de 2,35 % du capital de Safran, au début du mois d'octobre, pour 1,24 milliard d'euros. Cette cession d'actifs devrait bénéficier au désendettement, mais elle ne sera qu'une gouttelette d'eau dans un océan de dettes. Les dépenses sont en hausse de 500 millions d'euros. Malgré cela, le Gouvernement maintient son objectif d'économiser 600 millions d'euros sur les dépenses dites « pilotables » grâce au compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique ». La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a constaté, le 12 juillet dernier, que les compensations liées à l'obligation d'achat d'électricité d'origine renouvelable seraient moins importantes que

prévu en 2018. Le Gouvernement ne le constate que maintenant. Il annule donc un montant correspondant de crédits qu'il transfère au budget général. Retirer 600 millions d'euros du CAS « Transition énergétique », et affecter davantage de TICPE au budget général, ce n'est, en tout état de cause, pas un bon signal....

En dehors de ce transfert de TICPE, les recettes fiscales nettes évoluent peu par rapport à l'estimation présentée dans le cadre du PLF pour 2019. La hausse est liée principalement au dynamisme de la TVA et à un rattrapage sur les produits des droits de mutation à titre gratuit (DMTG) lié à une erreur de comptabilisation à la fin de 2017. On peut faire le même constat pour chaque grand impôt.

L'évolution principale porte donc sur la TICPE : son produit n'augmente pas, mais il est affecté pour 600 millions d'euros supplémentaires au budget général. La fiscalité écologique a bon dos ; l'État bénéficiera de 13,9 milliards d'euros issus de la TICPE, contre 11,1 milliards d'euros en 2017.

Une fois de plus, cette augmentation n'est pas assortie d'un renforcement des moyens consacrés à la transition énergétique, même si le Premier ministre a annoncé ce matin 500 millions d'euros de mesures - une somme inférieure à ce que le Gouvernement récupère de TICPE... Je m'étonne d'ailleurs que ces révisions n'aient pas été annoncées explicitement lors de la présentation du PLF pour 2019 puisque la délibération de la CRE date du 12 juillet dernier.

Le Gouvernement annonce la mise en œuvre de la limitation à 1 % de la vacance sous plafond d'emplois à partir de 2018. Cela correspond à une disposition de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 que nous avons introduite. Le plafond s'ajuste à la réalité, réjouissons-nous en. Nous constatons toujours une décorrélation importante, de l'ordre de 1,5 % à 1,7 %, entre les plafonds d'emplois et les postes effectivement pourvus, ce qui dépassait largement le niveau nécessaire. Ils diminuent donc de 10 805 équivalents temps plein travaillé (ETPT).

Les ouvertures de crédits atteignent 6,9 milliards d'euros en crédits de paiement et les annulations 2,7 milliards d'euros. Les deux tiers de ce montant concernent la mission « Remboursements et dégrèvements », notamment pour des remboursements de TVA.

La question la plus délicate concerne la mission « Défense » : l'ouverture de crédits nécessaire pour financer le surcoût des opérations extérieures (OPEX) est entièrement compensée par des annulations de crédits dans la même mission budgétaire. Le Gouvernement propose d'ouvrir 404 millions d'euros d'ouvertures de crédits pour les OPEX, en les finançant entièrement par des annulations de crédits de la mission « Défense ». Selon le Gouvernement, le ministère de la Défense aurait perdu bien plus s'il avait dû participer au financement des annulations sur d'autres

ministères. Mais ce faisant, il n'applique pas l'article 4 de la loi de programmation militaire pour 2014-2019 qui pose le principe de solidarité interministérielle pour le financement de ces surcoûts.

La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » connaît des ouvertures de crédits en raison notamment d'une sous-évaluation en loi de finances initiale du nombre des bénéficiaires de la prime d'activité. La mission « Enseignement scolaire » ouvre des crédits pour assurer la couverture en crédits de la paie du mois de décembre des enseignants, tandis que la mission « Cohésion des territoires » doit en particulier couvrir des besoins en hébergement d'urgence et répondre à une dynamique plus élevée que prévue des aides personnelles au logement.

Enfin, l'annulation la plus importante concerne la mission « Travail et emploi » en raison de dépenses moins élevées qu'attendu pour plusieurs dispositifs d'aide à l'emploi.

Mon interprétation générale est donc positive sur le fait que le Gouvernement revient à l'objectif initial de la LFR plutôt qu'à la « voiture balai » des dispositifs fiscaux... Il fait preuve de discipline en exécution, notamment avec ses taux de mise en réserve, qui atteignaient parfois 8 % ! Désormais, le Gouvernement ne propose plus de décret d'avance, et respecte davantage les principes budgétaires. Il n'y a pas de raison d'être en désaccord avec ce PLFR pour ces raisons, mais je ne vous proposerai pas d'avis favorable car il est la conséquence d'un PLF que je n'ai pas voté.

La seule raison que j'aurais eue de voter contre ce PLFR était l'annulation des crédits sur la mission « Défense ». Mais hier, le Gouvernement a annoncé le dégel de 408 millions d'euros en autorisations d'engagement et 272 millions d'euros en crédits de paiement. Dès que ce dégel sera effectivement constaté, je m'abstiendrai.

M. Roger Karoutchi. – La Banque de France vient de publier son estimation de croissance pour le quatrième trimestre 2018, qui ne serait pas supérieure à 0,4 %. Il n'y a pas de rebond. La croissance annuelle atteindra 1,4 à 1,5 %, loin des 1,7 % prévus. Les remontées fiscales au quatrième trimestre seront beaucoup plus basses. Tout cela aura des conséquences. Le Gouvernement ne serait-il pas mieux avisé de regarder ces prévisions ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – *A priori*, l'acquis de croissance atteint déjà 1,5 % après trois trimestres. Je serais très prudent sur les chiffres. La vocation du PLFR est respectée, mais je ne l'approuverai pas.

M. Dominique de Legge. – Je compte comme un épicier breton : Le Gouvernement a annoncé 1,8 milliard de crédits supplémentaires pour la Défense en 2018 après 850 millions d'euros d'annulations en 2017 ; l'effort réel était de 950 millions d'euros ; mais désormais, la Défense doit financer les surcoûts des OPEX sur ses fonds propres ; l'effort réel n'est donc que de 350 millions d'euros pour 2018.

Le Gouvernement ne cesse de nous répéter que ses deux priorités sont la transition énergétique – alors que les crédits du compte d'affectation spéciale diminuent en 2018 – et les crédits de la Défense, soi-disant sanctuarisés. Même si les 272 millions d'euros de crédits devraient être dégelés – j'attends le décret – cela en dit long sur la méthode... Si le PLFR mentionnait explicitement tout cela, il serait plus clair.... Le Parlement dans son ensemble a servi à alerter pour respecter les engagements du Président de la République. Je m'abstiendrai.

M. Marc Laménie. – Les recettes fiscales devraient augmenter de 6,7 milliards d'euros – cela semble beaucoup. La principale recette est la TVA, avec un produit net de 157 milliards d'euros ; la multiplicité des taux est aussi complexe. Peut-on espérer une progression plus forte de la TVA ?

M. Claude Raynal. – Ce PLFR est plutôt simple par rapport aux précédents. Il ne comprend pas de grandes mesures fiscales nécessitant une analyse fine, ni ne joue sur de grandes masses budgétaires.

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Il n'y a pas eu de décret d'avance.

M. Claude Raynal. – Reste le sujet lancinant de la Défense. L'effort de l'État se réduit. Dominique de Legge l'avait relevé dans son rapport. Les dépassements d'OPEX auraient dû être payés par la solidarité interministérielle ; or ils seront financés uniquement par le budget de la Défense. Je ne tirerai pas la même conclusion que le rapporteur général de tout cela : j'ai voté contre le PLF, je voterai contre ce PLFR.

Mme Sylvie Vermeillet. – Sur l'évolution du déficit budgétaire, vous mentionnez une part de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et des droits de mutation à titre gratuit (DMTG) négatives, avec moins 0,2 milliard d'euros. Il me semblait cependant que l'IFI avait rapporté plus que prévu ?

Mme Sophie Taillé-Polian. – L'énorme implication du Gouvernement sur la transition énergétique n'est que du « blabla ». Et dans la réalité de l'exercice budgétaire, les crédits diminuent. Les contrats aidés sont sous-utilisés, en raison du durcissement des conditions d'octroi et de la moindre prise en charge. Dans le cadre de l'examen de la mission « Travail et emploi », nous avons interrogé, avec Emmanuel Capus, les membres du cabinet de la ministre. Selon eux, la fongibilité permettra d'aider davantage les dispositifs d'insertion économique – ce qui est le cas, mais pas à la hauteur du besoin d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi. Ces crédits ne sont pas tous consommés, il y a donc moins de personnes accompagnées vers l'emploi. Or dans le même temps, le chômage des catégories B et C, les plus éloignées de l'emploi, augmente fortement. Cela a des conséquences importantes sur l'exécution budgétaire et dans le PLF 2019.

M. Jérôme Bascher. – Avec ce PLFR, c'est comme si nous votions des décrets d'avance !

La réduction non dite du plafond d'emplois me gêne ; au lieu d'être décidée par la représentation nationale, le Gouvernement ne budgete pas correctement. Le titre II n'est pas sincère. Les administrations ne pourront pas atteindre leur plafond d'emplois, faute de crédits. Ce n'est pas une façon de traiter la représentation nationale. Par ailleurs, que reste-t-il du gel après le décret d'annulation ?

M. Philippe Dallier. – Je vais finir par me trouver sur la même ligne que Claude Raynal... La grande affaire de ce projet de loi de finances rectificative est le budget de la Défense. Certes, cela aurait pu être pire puisque des crédits ont été dégelés. Des promesses avaient été faites en 2017 après le départ du chef d'État-major des armées ; mais tout le monde savait que les crédits inscrits pour les OPEX en 2018 étaient insuffisants, d'où ce tour de passe-passe en fin d'année. Je suis, pour ma part, tenté de rejeter de ce PLFR. Nous avons assez critiqué ce genre de pratiques, sur tous les bancs. Si nous laissons faire cette fois-ci, jusqu'où cela nous entraînera-t-il ?

M. Jean-Claude Requier. – L'article 4 de la loi de programmation militaire prévoit un partage entre les ministères du surcoût lié aux OPEX et aux missions intérieures. Ce PLFR est-il en contradiction avec cette exigence ?

M. Emmanuel Capus. – Je partage l'analyse du rapporteur général sur ce texte qui va dans le bon sens ; cependant, j'ai eu l'occasion d'exprimer jeudi dernier, dans une question au Gouvernement, mes réserves sur le budget de la Défense et le trou de 404 millions d'euros dans le financement des OPEX découvert mercredi dernier, à l'occasion de la présentation du PLFR. C'est fâcheux, non parce qu'il n'aurait pas été prévu, mais parce que la solidarité interministérielle ne jouera pas.

M. Philippe Dallier. – Si le budget avait été mieux ajusté, nous n'en serions pas là.

M. Emmanuel Capus. – Malgré le dégel de 272 millions d'euros de crédits de paiement, les investissements risquent d'en souffrir : le manque budgétaire représente plusieurs Rafale, ou des équipements dont nos troupes ont besoin.

L'augmentation des crédits promise est là. Rappelons que le budget de la Défense augmente, ce qui est une première depuis vingt ans et invite à relativiser les critiques. Néanmoins, le non-respect de l'article 4 de la loi de programmation militaire est un mauvais signal envoyé à nos armées, qui ont besoin de confiance. Savez-vous quels programmes d'investissement seront affectés ?

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. – Comme vous l'avez dit, l'article 4 de la loi de programmation militaire n'est pas respecté. La Défense va différer le paiement de ses factures d'armement ; en d'autres termes, ce sont les industriels qui font la trésorerie du ministère... En

revanche, soyez assuré que les 272 millions d'euros issus du dégel de crédits de paiement seront consommés immédiatement.

Les réponses adressées par l'administration à notre questionnaire sur le PLFR, reçues hier soir, sont particulièrement peu éclairantes voire même incompréhensibles à dessein. Circulez, il n'y a rien à voir sur la baisse du produit de l'IFI, la loi de finances initiale pour 2018 prévoyait un produit de 850 millions d'euros ; 1,2 milliard d'euros sont inscrits au PLF 2019, mais le PLFR ne prévoit que 1,1 milliard d'euros. Nous n'avons toujours pas reçu d'explication satisfaisante. En somme, ce PLFR n'est pas loin d'un décret d'avance, à cette différence près qu'il est soumis à la représentation nationale.

Marc Laménie, il y a deux moyens d'augmenter le produit de la TVA : soit par la croissance, ce qui est un peu difficile pour les parlementaires, soit en luttant contre la fraude, et notre commission s'y emploie.

M. Jean-Claude Requier. - Il y a aussi la suppression de certains tarifs réduits !

M. Albéric de Montgolfier, rapporteur général. - Le CAS « Transition énergétique » sera réduit de 600 millions d'euros, comme l'avait prévu la Commission de régulation de l'énergie dès le mois de juillet. 600 millions d'euros du produit de la TICPE seront dès lors déplacés vers le budget général ; cela correspond à peu près au montant des mesures annoncées ce matin par le Premier ministre...

La commission a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter en nouvelle lecture le projet de loi de finances rectificative pour 2018. En conséquence, elle a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter chacun des articles du projet de loi.

TABLEAU COMPARATIF

—

ARTICLE LIMINAIRE.....	60
ARTICLE 1 ^{ER}	61
ARTICLE 2.....	61
ARTICLE 3.....	61
ARTICLE 4.....	62
ARTICLE 5.....	66
ARTICLE 6.....	67
ARTICLE 7.....	67
ARTICLE 8.....	68

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

Projet de loi de finances rectificative pour 2018

Projet de loi de finances rectificative pour 2018

Projet de loi de finances rectificative pour 2018

Article liminaire

La prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2018 s'établit comme suit :

(En points de produit intérieur brut)

	Prévision 2018
Solde structurel (1).....	-2,2
Solde conjoncturel (2).....	-0,1
Mesures exceptionnelles et temporaires (3).....	-0,2
Solde effectif (1 + 2 + 3).....	-2,6 *

* L'écart entre le solde effectif et la somme de ses composantes s'explique par l'arrondi au dixième des différentes valeurs.

**PREMIÈRE PARTIE
CONDITIONS GÉNÉRALES DE
L'ÉQUILIBRE FINANCIER**

Article liminaire

La prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2018 s'établit comme suit :

(En points de produit intérieur brut)

	Prévision 2018
Solde structurel (1).....	-2,2
Solde conjoncturel (2).....	-0,1
Mesures exceptionnelles et temporaires (3).....	-0,2
Solde effectif (1 + 2 + 3) ..	-2,6 *

* L'écart entre le solde effectif et la somme de ses composantes s'explique par l'arrondi au dixième des différentes valeurs.

**PREMIÈRE PARTIE
CONDITIONS GÉNÉRALES DE
L'ÉQUILIBRE FINANCIER**

Réunie le mercredi 14 octobre 2018, la commission des finances a proposé de ne pas adopter le texte sur le projet de loi n° 121 (2018-2019) de finances rectificative pour 2018.

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

**TITRE PREMIER
DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES
AFFECTÉES**

Article 1^{er}

Pour l'année 2018, par dérogation au premier alinéa du II de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, le produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction est affecté au compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » dans la limite de 439,61 millions d'euros. Le produit affecté à la première section « Contrôle automatisé » s'élève à 269,61 millions d'euros.

Article 2

Pour l'année 2018, par dérogation au *d* du 1° du I de l'article 5 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015, le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques prévue à l'article 265 du code des douanes affecté au compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » est de 6 588 671 056 euros.

**TITRE II
RATIFICATION DE DÉCRETS RELATIFS À LA
RÉMUNÉRATION DE SERVICES RENDUS**

Article 3

Est autorisée, ~~au delà~~ de l'entrée en vigueur de la présente loi, la perception des rémunérations de services instituées par le décret n° 2018-80 du 8 février 2018

**Texte de l'Assemblée nationale en première
lecture**

**TITRE I^{ER}
DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES
AFFECTÉES**

Article 1^{er}

Pour l'année 2018, par dérogation au premier alinéa du II de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, le produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction est affecté au compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » dans la limite de 439,61 millions d'euros. Le produit affecté à la première section « Contrôle automatisé » s'élève à 269,61 millions d'euros.

Article 2

Pour l'année 2018, par dérogation au *d* du 1° du I de l'article 5 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015, le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques prévue à l'article 265 du code des douanes affecté au compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » est de 6 588 671 056 euros.

**TITRE II
RATIFICATION DE DÉCRETS RELATIFS À LA
RÉMUNÉRATION DE SERVICES RENDUS**

Article 3

Est autorisée, au delà de l'entrée en vigueur de la présente loi, la perception des rémunérations de services instituées par le décret n° 2018-80 du 8 février 2018

**Examen en
commission**

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

relatif à la rémunération de services rendus par le service à compétence nationale dénommé « Agence France Trésor » et à l'attribution de produits à la direction générale du Trésor.

**TITRE III
DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE
DES RESSOURCES ET DES CHARGES**

Article 4

I. – Pour 2018, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

*(En millions d'euros *)*

	Ressourc es	Charges	Soldes
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes.....	11 371	4 728	
<i>À déduire :</i>			
<i>Remboursements et dégrèvements.....</i>	<i>4 648</i>	<i>4 648</i>	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	6 724	80	
Recettes non fiscales	377		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	7 101	80	

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

relatif à la rémunération de services rendus par le service à compétence nationale dénommé « Agence France Trésor » et à l'attribution de produits à la direction générale du Trésor.

**TITRE III
DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE
DES RESSOURCES ET DES CHARGES**

Article 4

I. – Pour 2018, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

*(En millions d'euros *)*

	Ressour ces	Charges	Soldes
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	11 371	4 728	
<i>À déduire :</i>			
<i>Remboursements et dégrèvements.....</i>	<i>4 648</i>	<i>4 648</i>	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes.....	6 724	80	
Recettes non fiscales.....	377		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	7 101	80	

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi		Texte de l'Assemblée nationale en première lecture	
<i>À déduire :</i> <i>Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	525		
Montants nets pour le budget général.....	6 576	80	6 496
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	250	250	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours ...	6 826	330	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens ...		0	0
Publications officielles et information administrative.....		-16	16
Totaux pour les budgets annexes.....		-16	16
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens ...			
Publications officielles et information administrative.....			
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours		-16	16

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale.....	-2 662	-501	-2 161
Comptes de concours financiers ...	809	-492	1 301
Comptes de commerce (solde).....			
Comptes d'opérations monétaires (solde).....			
Solde pour les comptes spéciaux			-861
Solde général.....			5 652

** Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.*

II. – Pour 2018 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
------------------------------	--

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale.....	-2 662	-501	-2 161
Comptes de concours financiers...	809	-492	1 301
Comptes de commerce (solde).....			
Comptes d'opérations monétaires (solde)....			
Solde pour les comptes spéciaux			-861
Solde général.....			5 652

** Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.*

II. – Pour 2018 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
------------------------------	--

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

Amortissement de la dette à moyen et long termes.....	116,6	Amortissement de la dette à moyen et long termes	116,6
<i>Dont</i>		<i>Dont</i>	
<i>amortissement nominal de la dette à moyen et long termes.....</i>	115,9	<i>amortissement nominal de la dette à moyen et long termes</i>	115,9
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	0,7	<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés).....</i>	0,7
Amortissement des autres dettes.....	-	Amortissement des autres dettes	-
Déficit à financer.....	80,0	Déficit à financer	80,0
Autres besoins de trésorerie	0,6	Autres besoins de trésorerie	0,6
Total	197,2	Total.....	197,2
Ressources de financement		Ressources de financement	
Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	195,0	Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats.....	195,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement.....	1,0	Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	1,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme..	-10,0	Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme ..	-10,0
Variation des dépôts des correspondants	4,5	Variation des dépôts des correspondants.....	4,5

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État....	-1,7
Autres ressources de trésorerie.....	8,4
Total	197,2

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

III. – Pour 2018, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est ramené au nombre de 1 949 528.

**SECONDE PARTIE
MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
DISPOSITIONS SPÉCIALES**

**TITRE ~~PREMIER~~
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018. –
CRÉDITS DES MISSIONS**

Article 5

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2018, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 7 686 377 365 € et de 6 778 018 553 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État....	-1,7
Autres ressources de trésorerie.....	8,4
Total.....	197,2

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

III. – Pour 2018, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est ramené au nombre de 1 949 528.

**SECONDE PARTIE
MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET
DISPOSITIONS SPÉCIALES**

**TITRE I^{ER}
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018. –
CRÉDITS DES MISSIONS**

Article 5

I. – Il est ouvert aux ministres pour 2018, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant, respectivement, aux montants de 7 686 377 365 € et de 6 778 018 553 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

II. – Il est annulé pour 2018, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 1 887 059 506 € et de 2 050 161 926 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Article 6

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2018, au titre des budgets annexes, des crédits s'élevant à 15 925 463 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état C annexé à la présente loi.

II. – Il est annulé, pour 2018, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 33 211 507 € et à 32 409 023 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état C annexé à la présente loi.

Article 7

I. – Il est ouvert aux ministres, pour 2018, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 134 267 377 € et à 131 899 164 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état D annexé à la présente loi.

II. – Il est annulé, pour 2018, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 594 646 167 € et à 632 884 057 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état D annexé à la présente loi.

III. – Il est annulé, pour 2018, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

II. – Il est annulé pour 2018, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant, respectivement, aux montants de 1 887 059 506 € et de 2 050 161 926 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Article 6

I. – Il est ouvert aux ministres pour 2018, au titre des budgets annexes, des crédits s'élevant à 15 925 463 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état C annexé à la présente loi.

II. – Il est annulé pour 2018, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant, respectivement, à 33 211 507 € et à 32 409 023 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état C annexé à la présente loi.

Article 7

I. – Il est ouvert aux ministres pour 2018, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant, respectivement, à 134 267 377 € et à 131 899 164 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état D annexé à la présente loi.

II. – Il est annulé pour 2018, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant, respectivement, à 594 646 167 € et à 632 884 057 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état D annexé à la présente loi.

III. – Il est annulé pour 2018, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant, respectivement, à

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018

Art. 62. – Le plafond des autorisations d’emplois de l’État, pour 2018, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est réparti comme suit :

Désignation du ministère ou du budget annexe	Plafond exprimé en équivalents temps plein travaillé
I. - Budget général	1 948 952
Action et comptes publics	126 536
Agriculture et alimentation	30 362
Armées	274 580
Cohésion des territoires	573
Culture	11 148
Economie et finances	13 137
Education nationale	1 021 721
Enseignement supérieur, recherche et innovation	8 016
Europe et affaires étrangères	13 530
Intérieur	287 325

Texte du projet de loi

respectivement à 774 800 000 € et à 491 900 000 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l’état D annexé à la présente loi.

**TITRE II
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018. –
PLAFONDS DES AUTORISATIONS D’EMPLOIS**

Article 8

Le tableau de l’article 62 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 est remplacé par le tableau suivant :

«

Désignation du ministère ou du budget annexe	Plafond exprimé en équivalents temps plein travaillé
I. - Budget général	1 938 288
Action et comptes publics	125 064
Agriculture et alimentation	30 362
Armées	271 253
Cohésion des territoires ..	573
Culture	11 084
Économie et finances	12 944
Éducation nationale	1 018 255
Enseignement supérieur, recherche et innovation	7 354
Europe et affaires étrangères	13 459
Intérieur	286 845
Justice	84 770
Outre-mer	5 525
Services du Premier ministre	11 443

Texte de l’Assemblée nationale en première lecture

774 800 000 € et à 491 900 000 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l’état D annexé à la présente loi.

**TITRE II
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018. –
PLAFONDS DES AUTORISATIONS D’EMPLOIS**

Article 8

Le tableau du second alinéa de l’article 62 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 est ainsi rédigé :

«

Désignation du ministère ou du budget annexe	Plafond exprimé en équivalents temps plein travaillé
I. - Budget général	1 938 288
Action et comptes publics	125 064
Agriculture et alimentation	30 362
Armées	271 253
Cohésion des territoires ..	573
Culture	11 084
Économie et finances	12 944
Éducation nationale	1 018 255
Enseignement supérieur, recherche et innovation	7 354
Europe et affaires étrangères	13 459
Intérieur	286 845
Justice	84 770
Outre-mer	5 525
Services du Premier ministre	11 443

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Justice	84 969
Outre-mer	5 525
Services du Premier ministre	11 536
Solidarités et santé	9 938
Sports	-
Transition écologique et solidaire	40 805
Travail	9 251
II. - Budgets annexes	11 381
Contrôle et exploitation aériens	10 677
Publications officielles et information administrative	704
Total général	1 960 333

Texte du projet de loi

Solidarités et santé	9 938
Sports	-
Transition écologique et solidaire	40 328
Travail	9 091
II. - Budgets annexes	11 240
Contrôle et exploitation aériens	10 536
Publications officielles et information administrative	704
Total général	1 949 528 »

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Solidarités et santé	9 938
Sports	-
Transition écologique et solidaire	40 328
Travail	9 091
II. - Budgets annexes	11 240
Contrôle et exploitation aériens	10 536
Publications officielles et information administrative	704
Total général	1 949 528 »

Examen en commission

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

ÉTAT A

(ARTICLE 4 DU PROJET DE LOI)

Voies et moyens pour 2018 révisés

I. – BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
	1. Recettes fiscales	
	11. Impôt sur le revenu	727 248 000
1101	Impôt sur le revenu...	727 248 000

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

ÉTAT A

(ARTICLE 4 DU PROJET DE LOI)

Voies et moyens pour 2018 rÉvisÉs

I. – BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
	1. Recettes fiscales	
	11. Impôt sur le revenu	727 248 000
1101	Impôt sur le revenu...	727 248 000

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

	12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	259 244 000		12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	259 244 000
	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles.....	259 244 000	1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	259 244 000
	13. Impôt sur les sociétés	3 060 340 000		13. Impôt sur les sociétés	3 060 340 000
	Impôt sur les sociétés	3 076 026 000	1301	Impôt sur les sociétés	3 076 026 000
	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés.....	-15 686 000	1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	-15 686 000
	14. Autres impôts directs et taxes assimilées	1 077 921 000		14. Autres impôts directs et taxes assimilées	1 077 921 000
	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de l'impôt sur le revenu.....	360 877 000	1401	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	360 877 000
	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes.....	458 125 000	1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	458 125 000
	Prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions de bénéfices.....	-348 000	1405	Prélèvement exceptionnel de 25 % sur les distributions de bénéfices	-348 000
	Impôt sur la fortune immobilière	-151 850 000	1406	Impôt sur la fortune immobilière.....	-151 850 000

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi			Texte de l'Assemblée nationale en première lecture		
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	39 191 000	1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	39 191 000
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	1 700 000	1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	1 700 000
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	8 181 000	1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	8 181 000
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	-1 600 000	1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	-1 600 000
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité.....	-1 223 000	1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité.....	-1 223 000
1416	Taxe sur les surfaces commerciales.....	3 948 000	1416	Taxe sur les surfaces commerciales	3 948 000
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle	2 300 000	1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle	2 300 000
1427	Prélèvements de solidarité	124 000 000	1427	Prélèvements de solidarité	124 000 000
1498	Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010).....	3 500 000	1498	Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010).....	3 500 000
1499	Recettes diverses	231 120 000	1499	Recettes diverses.....	231 120 000

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

	15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	309 549 000		15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	309 549 000
	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.....	309 549 000	1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.....	309 549 000
	16. Taxe sur la valeur ajoutée	3 255 071 000		16. Taxe sur la valeur ajoutée	3 255 071 000
	Taxe sur la valeur ajoutée	3 255 071 000	1601	Taxe sur la valeur ajoutée.....	3 255 071 000
	17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	2 682 033 000		17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	2 682 033 000
	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	6 035 000	1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices.....	6 035 000
	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	9 354 000	1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce.....	9 354 000
	Mutations à titre onéreux de meubles corporels.....	-29 000	1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels	-29 000
	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers.....	10 743 000	1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers.....	10 743 000
	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations).....	1 007 000 000	1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations).....	1 007 000 000
	Mutations à titre gratuit par décès	1 854 000 000	1706	Mutations à titre gratuit par décès.....	1 854 000 000
	Contribution de sécurité immobilière	19 650 000	1707	Contribution de sécurité immobilière.....	19 650 000

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

1711	Autres conventions et actes civils	-60 927 000	1711	Autres conventions et actes civils.....	-60 927 000
1713	Taxe de publicité foncière.....	41 323 000	1713	Taxe de publicité foncière	41 323 000
1714	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès	-48 435 000	1714	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès	-48 435 000
1716	Recettes diverses et pénalités.....	39 380 000	1716	Recettes diverses et pénalités.....	39 380 000
1721	Timbre unique	56 680 000	1721	Timbre unique.....	56 680 000
1753	Autres taxes intérieures.....	-466 559 000	1753	Autres taxes intérieures	-466 559 000
1754	Autres droits et recettes accessoires...	10 101 000	1754	Autres droits et recettes accessoires ...	10 101 000
1755	Amendes et confiscations.....	-5 329 000	1755	Amendes et confiscations	-5 329 000
1756	Taxe générale sur les activités polluantes	140 300 000	1756	Taxe générale sur les activités polluantes.....	140 300 000
1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers.....	-119 311 000	1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers.....	-119 311 000
1774	Taxe spéciale sur la publicité télévisée	-998 000	1774	Taxe spéciale sur la publicité télévisée	-998 000
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage.....	-2 294 000	1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage	-2 294 000
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité.....	344 000	1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité	344 000
1780	Taxe de l'aviation civile.....	100 000	1780	Taxe de l'aviation civile	100 000

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi		Texte de l'Assemblée nationale en première lecture	
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	-1 380 000	1782 Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées.....
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)...	59 000 000	1785 Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)...
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos	11 018 000	1786 Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos.....
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques.....	-5 352 000	1787 Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques.....
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	102 674 000	1788 Prélèvement sur les paris sportifs
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne.....	-601 000	1789 Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne
1797	Taxe sur les transactions financières	109 000 000	1797 Taxe sur les transactions financières.....
1798	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (affectation temporaire à l'État en 2010).....	100 000	1798 Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (affectation temporaire à l'État en 2010).....
1799	Autres taxes	-83 554 000	1799 Autres taxes
	2. Recettes non fiscales		2. Recettes non fiscales
	21. Dividendes et recettes assimilées	405 994 000	21. Dividendes et recettes assimilées
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	192 541 000	2110 Produits des participations de l'État dans des entreprises financières.....

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	32 000 000		Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	32 000 000
2111	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfiques des établissements publics non financiers	177 580 000	2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfiques des établissements publics non financiers	177 580 000
	Autres dividendes et recettes assimilées	3 873 000	2199	Autres dividendes et recettes assimilées	3 873 000
	22. Produits du domaine de l'État	-216 583 000		22. Produits du domaine de l'État	-216 583 000
	Revenus du domaine public non militaire	53 000 000	2201	Revenus du domaine public non militaire	53 000 000
2201	Autres revenus du domaine public	-164 100 000	2202	Autres revenus du domaine public	-164 100 000
2202	Revenus du domaine privé	60 000 000	2203	Revenus du domaine privé	60 000 000
2203	Redevances d'usage des fréquences radioélectriques	-181 415 000	2204	Redevances d'usage des fréquences radioélectriques	-181 415 000
2204	Paiement par les administrations de leurs loyers budgétaires	15 000 000	2209	Paiement par les administrations de leurs loyers budgétaires	15 000 000
2209	Autres revenus du Domaine	932 000	2299	Autres revenus du Domaine	932 000
2299	23. Produits de la vente de biens et services	307 653 000		23. Produits de la vente de biens et services	307 653 000

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	-28 450 000	2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget.....	-28 450 000
2303	Autres frais d'assiette et de recouvrement	25 464 000	2303	Autres frais d'assiette et de recouvrement	25 464 000
2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor Public au titre de la collecte de l'épargne	10 640 000	2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor Public au titre de la collecte de l'épargne	10 640 000
2305	Produits de la vente de divers biens	-3 000	2305	Produits de la vente de divers biens	-3 000
2306	Produits de la vente de divers services.....	-994 000	2306	Produits de la vente de divers services.....	-994 000
2399	Autres recettes diverses.....	300 996 000	2399	Autres recettes diverses.....	300 996 000
	24.			24.	
	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	42 161 000		Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	42 161 000
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	-78 095 000	2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers.....	-78 095 000
2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social	-1 400 000	2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social.....	-1 400 000

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi		Texte de l'Assemblée nationale en première lecture		
2403	Intérêts des avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics...	-7 000 000	2403	
2409	Intérêts des autres prêts et avances.....	-14 531 000	2409	
2411	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile.....	90 330 000	2411	
2412	Autres avances remboursables sous conditions	-333 000	2412	
2413	Reversement au titre des créances garanties par l'État....	-426 000	2413	
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées.....	53 616 000	2499	
25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites		6 895 000		
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence	-300 000 000	2502	
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes	31 130 000	2503	

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État	-4 135 000	2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État	-4 135 000
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires.....	292 087 000	2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires.....	292 087 000
2510	Frais de poursuite	385 000	2510	Frais de poursuite.....	385 000
2511	Frais de justice et d'instance	-1 930 000	2511	Frais de justice et d'instance.....	-1 930 000
2512	Intérêts moratoires....	91 000	2512	Intérêts moratoires....	91 000
2513	Pénalités	-10 733 000	2513	Pénalités.....	-10 733 000
	26. Divers	-168 693 000		26. Divers	-168 693 000
2601	Reversements de Natixis	-1 000 000	2601	Reversements de Natixis.....	-1 000 000
2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur.....	-319 650 000	2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur.....	-319 650 000
2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations.....	75 000 000	2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations.....	75 000 000
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État...	77 000 000	2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État...	77 000 000
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires.....	17 039 000	2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires.....	17 039 000
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion	-945 000	2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion	-945 000

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques.....	1 000	2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques.....	1 000
2614	Prélèvements effectués dans le cadre de la directive épargne	-8 294 000	2614	Prélèvements effectués dans le cadre de la directive épargne	-8 294 000
2615	Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régalienn.....	174 000	2615	Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régalienn.....	174 000
2616	Frais d'inscription.....	-818 000	2616	Frais d'inscription.....	-818 000
2617	Recouvrement des indemnisations versées par l'État au titre des expulsions locatives.....	-729 000	2617	Recouvrement des indemnisations versées par l'État au titre des expulsions locatives.....	-729 000
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	1 000	2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	1 000
2620	Récupération d'indus.....	-25 314 000	2620	Récupération d'indus.....	-25 314 000
2621	Recouvrements après admission en non-valeur.....	-7 402 000	2621	Recouvrements après admission en non-valeur.....	-7 402 000
2622	Divers versements de l'Union européenne	-4 105 000	2622	Divers versements de l'Union européenne.....	-4 105 000
2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	11 289 000	2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	11 289 000

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi		Texte de l'Assemblée nationale en première lecture	
2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières)..... 7 941 000	2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières)..... 7 941 000
2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger..... 26 000	2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger..... 26 000
2626	Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art. 109 de la loi de finances pour 1992)..... -21 000	2626	Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art. 109 de la loi de finances pour 1992)..... -21 000
2697	Recettes accidentelles..... 60 793 000	2697	Recettes accidentelles..... 60 793 000
2698	Produits divers..... 167 000	2698	Produits divers..... 167 000
2699	Autres produits divers..... -49 846 000	2699	Autres produits divers..... -49 846 000
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État 31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement..... -1 000 000		3. Prélèvements sur les recettes de l'État 31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement..... -1 000 000
3101	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs..... -1 097 000	3101	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs..... -1 097 000
	-213 216 000		-213 216 000

Examen en commission

Dispositions en vigueur	Texte du projet de loi		Texte de l'Assemblée nationale en première lecture		Examen en commission	
	3104	Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements.....	-53 029 000	3104	Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements.....	-53 029 000
	3106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).....	-281 512 000	3106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).....	-281 512 000
	3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale.....	1 460 000	3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale.....	1 460 000
	3122	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	116 787 000	3122	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.....	116 787 000
	3135	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport ..	5 175 000	3135	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport...	5 175 000

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi		
	32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	738 000 000
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne ..	738 000 000
	4. Fonds de concours	
	Évaluation des fonds de concours	250 000 000

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture		
	32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	738 000 000
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne ..	738 000 000
	4. Fonds de concours	
	Évaluation des fonds de concours	250 000 000

Examen en commission

Récapitulation des recettes du budget général

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
	1. Recettes fiscales	11 371 406 000
11	Impôt sur le revenu ...	727 248 000
	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	259 244 000
12	Impôt sur les sociétés	3 060 340 000
13	Autres impôts directs et taxes assimilées	1 077 921 000
14	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	309 549 000
15	Taxe sur la valeur ajoutée	3 255 071 000
16		

RÉcapitulation des recettes du budget gÉNÉral

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
	1. Recettes fiscales	11 371 406 000
11	Impôt sur le revenu ...	727 248 000
	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	259 244 000
12	Impôt sur les sociétés	3 060 340 000
13	Autres impôts directs et taxes assimilées	1 077 921 000
14	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	309 549 000
15	Taxe sur la valeur ajoutée	3 255 071 000
16		

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	2 682 033 000		Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes.....	2 682 033 000
17	2. Recettes non fiscales	377 427 000		2. Recettes non fiscales	377 427 000
21	Dividendes et recettes assimilées.....	405 994 000		Dividendes et recettes assimilées.....	405 994 000
22	Produits du domaine de l'État.....	-216 583 000		Produits du domaine de l'État.....	-216 583 000
23	Produits de la vente de biens et services ...	307 653 000		Produits de la vente de biens et services...	307 653 000
24	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières.....	42 161 000		Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières.....	42 161 000
25	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites.....	6 895 000		Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites.....	6 895 000
26	Divers	-168 693 000		Divers.....	-168 693 000
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	524 784 000		3. Prélèvements sur les recettes de l'État	524 784 000
31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales.....	-213 216 000		Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales.....	-213 216 000
32	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne.....	738 000 000		Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne.....	738 000 000
	Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)	11 224 049 000		Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3).....	11 224 049 000
	4. Fonds de concours	250 000 000		4. Fonds de concours	250 000 000

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi		
	Évaluation des fonds de concours	250 000 000
II. – Comptes d’affectation spéciale		
<i>(En euros)</i>		
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
	Aides à l’acquisition de véhicules propres	77 418 712
01	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certificats d’immatriculation des véhicules.....	77 418 712
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	-38 223 220
	Section : Contrôle automatisé	-38 223 220
01	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé.....	-38 223 220
	Financement des aides aux collectivités pour l’électrification rurale	17 000 000
01	Contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution.....	17 000 000

Texte de l’Assemblée nationale en première lecture		
	Évaluation des fonds de concours.....	250 000 000
II. – Comptes d’affectation spéciale		
<i>(En euros)</i>		
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
	Aides à l’acquisition de véhicules propres	77 418 712
01	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certificats d’immatriculation des véhicules	77 418 712
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	-38 223 220
	Section : Contrôle automatisé	-38 223 220
01	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	-38 223 220
	Financement des aides aux collectivités pour l’électrification rurale	17 000 000
01	Contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution	17 000 000

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

	Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage	57 205 548		Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage	57 205 548
	Fraction du quota de la taxe d'apprentissage			Fraction du quota de la taxe d'apprentissage	
01		57 205 548			57 205 548
	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	-171 700 000		Gestion du patrimoine immobilier de l'État	-171 700 000
	Produits des cessions immobilières			Produits des cessions immobilières	
01		-171 700 000			-171 700 000
	Participations financières de l'État	-1 500 000 000		Participations financières de l'État	-1 500 000 000
	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement ..			Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement...	
01		-1 500 000 000			-1 500 000 000
	Pensions	-509 434 313		Pensions	-509 434 313
	Section : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité			Section : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	
		-515 674 919			-515 674 919

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à			Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à	
01	pension.....	-48 591 667	01	pension	-48 591 667
	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à			Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à	
02	pension.....	-383 080	02	pension	-383 080
	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à			Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à	
03	pension.....	-19 248 098	03	pension	-19 248 098
	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à			Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à	
04	pension.....	-2 245 481	04	pension	-2 245 481

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi		Texte de l'Assemblée nationale en première lecture	
05	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	-3 074 664	05 Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)
06	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom	1 217 867	06 Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom
07	Personnels civils : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension	2 859 877	07 Personnels civils : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension.....
08	Personnels civils : retenues pour pensions : validation des services auxiliaires : part agent : retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC	12 200 000	08 Personnels civils : retenues pour pensions : validation des services auxiliaires : part agent : retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC
09	Personnels civils : retenues pour pensions : rachat des années d'études...	600 000	09 Personnels civils : retenues pour pensions : rachat des années d'études...

**Examen en
commission**

Dispositions en vigueur	Texte du projet de loi		Texte de l'Assemblée nationale en première lecture		Examen en commission	
	10	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité	-774 182	10	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité	-774 182
	11	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés hors l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité	5 766 756	11	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés hors l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité	5 766 756
	12	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste	-11 527 724	12	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste.....	-11 527 724
	14	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres et détachés des budgets annexes	-863 276	14	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres et détachés des budgets annexes.....	-863 276

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension (hors allocation temporaire d'invalidité)	-124 566 622		Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension (hors allocation temporaire d'invalidité).....	-124 566 622	
21	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors allocation temporaire d'invalidité)	-2 499 934		Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors allocation temporaire d'invalidité).....	-2 499 934	
22	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension.....	-139 945 980		Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension.....	-139 945 980	
23						

Dispositions en vigueur	Texte du projet de loi		Texte de l'Assemblée nationale en première lecture		Examen en commission	
	24	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension.....	11 692 777	24	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	11 692 777
	25	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	-17 100 094	25	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	-17 100 094
	26	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom	-7 774 223	26	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom	-7 774 223
	27	Personnels civils : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension	15 728 563	27	Personnels civils : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension.....	15 728 563

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

28	Personnels civils : contributions des employeurs : validation des services auxiliaires : part employeur : complément patronal, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC.....	24 000 000	28	Personnels civils : contributions des employeurs : validation des services auxiliaires : part employeur : complément patronal, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC.....	24 000 000
32	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste.....	-86 630 740	32	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste.....	-86 630 740
33	Personnels civils : contributions des employeurs : allocation temporaire d'invalidité.....	-901 382	33	Personnels civils : contributions des employeurs : allocation temporaire d'invalidité.....	-901 382
34	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres et détachés des budgets annexes.....	-221 513	34	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres et détachés des budgets annexes.....	-221 513

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

41	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension.....	-22 891 554	41	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension.....	-22 891 554
42	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension.....	-5 951	42	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension.....	-5 951
43	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension.....	45 994	43	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension.....	45 994

Dispositions en vigueur	Texte du projet de loi		Texte de l'Assemblée nationale en première lecture		Examen en commission
	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à		Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à		
	44 pension.....	35 480	44 pension.....	35 480	
	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et		Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors		
	45 hors La Poste)	179 530	45 hors La Poste)	179 530	
	Personnels militaires : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension		Personnels militaires : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension.....		
	47	-1 516 794	47	-1 516 794	
	Personnels militaires : retenues pour pensions : rachat des années d'études.....		Personnels militaires : retenues pour pensions : rachat des années d'études.....		
	49	-200 000	49	-200 000	

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à			Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à	
51	pension.....	-133 523 389	51	pension.....	-133 523 389
	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à			Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à	
52	pension.....	-151 911	52	pension.....	-151 911
	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à			Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à	
53	pension.....	-449 313	53	pension.....	-449 313

Dispositions en vigueur	Texte du projet de loi		Texte de l'Assemblée nationale en première lecture		Examen en commission	
	54	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension.....	-25 683	54	-25 683	
	55	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	429 392	55	429 392	
	57	Personnels militaires : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension	-135 953	57	-135 953	
	61	Recettes diverses (administration centrale) : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales : transfert au titre de l'article 59 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010	12 018 053	61	12 018 053	

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

	Recettes diverses (administration centrale) : versement du Fonds de solidarité vieillesse au titre de la majoration du minimum vieillesse : personnels civils	200 000		Recettes diverses (administration centrale) : versement du Fonds de solidarité vieillesse au titre de la majoration du minimum vieillesse : personnels civils.....	200 000
63	Recettes diverses (administration centrale) : compensation démographique généralisée : personnels civils et militaires	22 000 000		Recettes diverses (administration centrale) : compensation démographique généralisée : personnels civils et militaires	22 000 000
65	Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels civils	-499 498		Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels civils.....	-499 498
67	Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels militaires	499 498		Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels militaires	499 498
68	Autres recettes diverses	600 000		Autres recettes diverses	600 000
69	Section : Ouvriers des établissements industriels de l'État	13 400 606		Section : Ouvriers des établissements industriels de l'État	13 400 606
71	Cotisations salariales et patronales.....	26 730 987		Cotisations salariales et patronales	26 730 987

Dispositions en vigueur	Texte du projet de loi		Texte de l'Assemblée nationale en première lecture		Examen en commission	
	72	Contribution au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État et au Fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires	-10 878 720	72	Contribution au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État et au Fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires	-10 878 720
	73	Compensations inter-régimes généralisée et spécifique	-2 000 000	73	Compensations inter-régimes généralisée et spécifique	-2 000 000
	74	Recettes diverses.....	-353 262	74	Recettes diverses.....	-353 262
	75	Autres financements : Fonds de solidarité vieillesse, Fonds de solidarité invalidité et cotisations rétroactives.....	-98 399	75	Autres financements : Fonds de solidarité vieillesse, Fonds de solidarité invalidité et cotisations rétroactives.....	-98 399
		Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	-7 160 000		Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	-7 160 000
	81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général.....	-1 300 000	81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général.....	-1 300 000
	83	Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : participation du budget général.....	-10 172	83	Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : participation du budget général.....	-10 172

Dispositions en vigueur	Texte du projet de loi		Texte de l'Assemblée nationale en première lecture		Examen en commission
	84	Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : autres moyens	618	84	618
	85	Financement du traitement de personnes décorées de la Médaille militaire : participation du budget général.....	9 554	85	9 554
	87	Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général.....	-7 643 470	87	-7 643 470
	88	Financement des pensions militaires d'invalidité : autres moyens.....	-356 530	88	-356 530
	89	Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : participation du budget général.....	-310 181	89	-310 181
	90	Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : autres moyens.....	50 181	90	50 181
	91	Financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs : participation du budget général.....	2 030 000	91	2 030 000

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi		
93	Financement des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident : participation du budget général.....	400 000
94	Financement des pensions de l'ORTF : participation du budget général.....	-30 000
	Transition énergétique	-594 646 167
04	Fraction de la taxe intérieure sur les produits énergétiques prévue à l'article 265 du code des douanes	-577 646 167
06	Revenus tirés de la mise aux enchères des garanties d'origine.....	-17 000 000
	Total.....	-2 662 379 440

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture		
93	Financement des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident : participation du budget général.....	400 000
94	Financement des pensions de l'ORTF : participation du budget général.....	-30 000
	Transition énergétique	-594 646 167
04	Fraction de la taxe intérieure sur les produits énergétiques prévue à l'article 265 du code des douanes.....	-577 646 167
06	Revenus tirés de la mise aux enchères des garanties d'origine.....	-17 000 000
	Total	-2 662 379 440

Examen en commission

III. – Comptes de concours financiers

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
	Prêts à des États étrangers	800 000 000

III. – Comptes de concours financiers

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
	Prêts à des États étrangers	800 000 000

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi	
	<p>Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers</p> <p>800 000 000</p>
03	<p>Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement</p> <p>800 000 000</p> <p>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</p> <p>8 860 000</p> <p>Section : Prêts pour le développement économique et social</p> <p>8 860 000</p>
06	<p>Prêts pour le développement économique et social.....</p> <p>8 860 000</p>
	<p>Total.....</p> <p>808 860 000</p>

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture	
	<p>Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers</p> <p>800 000 000</p>
03	<p>Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement</p> <p>800 000 000</p> <p>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</p> <p>8 860 000</p> <p>Section : Prêts pour le développement économique et social</p> <p>8 860 000</p>
06	<p>Prêts pour le développement économique et social.....</p> <p>8 860 000</p>
	<p>Total</p> <p>808 860 000</p>

Examen en commission

ÉTAT B
(ARTICLE 5 DU PROJET DE LOI)
Répartition des crédits pour 2018 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre du budget général

BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

ÉTAT B
(ARTICLE 5 DU PROJET DE LOI)
Répartition des crédits pour 2018 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre du budget général

BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi					Texte de l'Assemblée nationale en première lecture				
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés	Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Action extérieure de l'État	20 601 19 3	20 601 1 93	76 167 851	77 94 1 620	Action extérieure de l'État	20 601 19 3	20 601 1 93	76 167 851	77 94 1 620
Action de la France en Europe et dans le monde.....	20 601 19 3	20 601 1 93	55 218 994	56 59 1 005	Action de la France en Europe et dans le monde.....	20 601 19 3	20 601 1 93	55 218 994	56 59 1 005
.....	20 601 19 3	20 601 1 93			20 601 19 3	20 601 1 93		
Diplomatie culturelle et d'influence.....			9 596 901	9 596 901	Diplomatie culturelle et d'influence.....			9 596 901	9 596 901
Français à l'étranger et affaires consulaires.....			11 351 956	11 75 3 714	Français à l'étranger et affaires consulaires.....			11 351 956	11 75 3 714
Administration générale et territoriale de l'État			22 065 023	24 16 1 723	Administration générale et territoriale de l'État			22 065 023	24 16 1 723
Administration territoriale..			6 480 943	6 628 605	Administration territoriale..			6 480 943	6 628 605

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

		5 399	5 399			5 399	5 399
		196	196			196	196
Vie politique, culturelle et associative.....		1 970	3 150			1 970	3 150
		722	639			722	639
		393 95	393 9			393 95	393 9
		0	50			0	50
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur.....		13 613	14 38			13 613	14 38
		358	2 479			358	2 479
		11 473	11 47			11 473	11 47
		502	3 502			502	3 502
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales		25 149	26 37			25 149	26 37
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture.....		13 491	14 74			13 491	14 74
		528	0 528			528	0 528

Dispositions en vigueur

	Texte du projet de loi				Texte de l'Assemblée nationale en première lecture			
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation			8 143	7 968			8 143	7 968
			312	961			312	961
			756 56	756 5			756 56	756 5
			0	60			0	60
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			3 515	3 667			3 515	3 667
			094	180			094	180
Aide publique au développement	430 390 1	6 602 18	36 778	37 33	430 390 1	6 602 18	36 778	37 33
	63	0	954	2 687	63	0	954	2 687
Aide économique et financière au développement	423 787 9			4 016	423 787 9			4 016
	83			082	83			082
Solidarité à l'égard des pays en développement	6 602 180	6 602 18	36 778	33 31	6 602 180	6 602 18	36 778	33 31
		0	954	6 605		0	954	6 605
		6 602 18				6 602 18		
	6 602 180	0			6 602 180	0		

Examen en commission

Dispositions en vigueur

	Texte du projet de loi				Texte de l'Assemblée nationale en première lecture			
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation			22 505 057	22 505 057			22 505 057	22 505 057
Liens entre la Nation et son armée...			1 280 430	1 280 430			1 280 430	1 280 430
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant.....			21 224 627	21 224 627			21 224 627	21 224 627
Cohésion des territoires	150 238 007	150 238 007	31 830 614	29 600 073	150 238 007	150 238 007	31 830 614	29 600 073
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables.....	60 238 007	60 238 007			60 238 007	60 238 007		
Aide à l'accès au logement	90 000 000	90 000 000			90 000 000	90 000 000		

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat.....	13 242 339	9 442 339	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat.....	13 242 339	9 442 339
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	5 238 279	7 005 738	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire.....	5 238 279	7 005 738
.....	89 063	3	89 063	3
Interventions territoriales de l'État	1 017 254	819 2 54	Interventions territoriales de l'État.....	1 017 254	819 2 54
Politique de la ville.....	12 332 742	12 33 2 742	Politique de la ville	12 332 742	12 33 2 742
.....	73 025	5	73 025	5
Conseil et contrôle de l'État	595 94	595 9	Conseil et contrôle de l'État	595 94	595 9
Conseil économique, social et environnemental.....	159 34 0	159 3 40	Conseil économique, social et environnemental.....	159 34 0	159 3 40
.....	159 34 0	159 3 40	159 34 0	159 3 40

Dispositions en vigueur

	Texte du projet de loi				Texte de l'Assemblée nationale en première lecture			
Cour des comptes et autres juridictions financières.....			423 625	423 625			423 625	423 625
.....			423 625	423 625			423 625	423 625
.....			5	25			5	25
Haut Conseil des finances publiques.....			12 976	12 976			12 976	12 976
.....			12 976	12 976			12 976	12 976
.....			6	6			6	6
	20 100 00	20 100 00	97 894 531	40 651 377	20 100 00	20 100 00	97 894 531	40 651 377
Culture	0	00	531	1 377	0	00	531	1 377
Création.....	20 100 00	20 100 00			20 100 00	20 100 00		
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture.....	0	00	97 894 531	40 651 377	0	00	97 894 531	40 651 377
	404 190 031	404 190 031	404 190 031	90 031	404 190 031	404 190 031	404 190 031	90 031
Défense								
Environnement et prospective de la politique de défense..			20 000 000	20 000 000			20 000 000	20 000 000
Préparation et emploi des forces ..	404 190 031	404 190 031			404 190 031	404 190 031		

Examen en commission

Dispositions en vigueur

	Texte du projet de loi				Texte de l'Assemblée nationale en première lecture			
Soutien de la politique de la défense			65 000	65 00			65 000	65 00
Équipement des forces.....			000	0 000			000	0 000
Direction de l'action du Gouvernement			319 19	90 03			319 19	90 03
			0 031	1			0 031	1
Direction de l'action du Gouvernement			3 175 29	24 373			3 175 29	24 373
	7 674 723	0	002	6 770			002	6 770
Coordination du travail gouvernemental.....			3 175 29	2 143			3 175 29	2 143
	7 674 723	0	273	273			0	273
			2 143	2 143			2 143	2 143
			273	273			273	273
Protection des droits et libertés			519 20	519 2			519 20	519 2
			7	07			7	07
			519 20	519 2			519 20	519 2
			7	07			7	07
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées.....			21 710	17 04			21 710	17 04
			522	4 290			522	4 290
			2 394	2 394			2 394	2 394
			177	177			177	177
Écologie, développement et mobilité durables			99 487 75	200 0			99 487 75	200 0
	2	85 501 6	151 11	98 44			151 11	98 44
		45	5 598	9			5 598	9

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Dispositions en vigueur	Texte du projet de loi				Texte de l'Assemblée nationale en première lecture				Examen en commission
Infrastructures et services de transports...			91 931	89 90			91 931	89 90	
Affaires maritimes...			538	4 419			538	4 419	
Paysages, eau et biodiversité.....			2 299	2 299			2 299	2 299	
Expertise, information géographique et météorologie.....			066	066			066	066	
Prévention des risques.....			4 421	4 421			4 421	4 421	
Énergie, climat et après-mines.....			830	830			830	830	
Service public de l'énergie.....	25 501 64	85 501 645	5 511	5 481	25 501 64	85 501 645	5 511	5 481	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.....	5		206	018	5		206	018	
			41 727	41 42			41 727	41 42	
			252	0 352			252	0 352	
	73 986 10				73 986 10				
	7			50 05	7			50 05	
				7 438				7 438	
			5 224	6 514			5 224	6 514	
			706	326			706	326	

Dispositions en vigueur

	Texte du projet de loi				Texte de l'Assemblée nationale en première lecture				Examen en commission
			57 189	56 07			57 189	56 07	
			054	6 706			054	6 706	
Économie									
Développement des entreprises et régulation s.....			43 376	37 24			43 376	37 24	
			545	5 332			545	5 332	
			1 267	1 267			1 267	1 267	
			878	878			878	878	
Plan 'France Très haut débit' Statistiques et études économiques			10 900	10 90			10 900	10 90	
			000	0 000			000	0 000	
			2 912	7 931			2 912	7 931	
			509	374			509	374	
			1 261	1 261			1 261	1 261	
			668	668			668	668	
Engagements financiers de l'État	453 000 000	453 000 000	46 811 029	52 328 532	453 000 000	453 000 000	46 811 029	52 328 532	
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs).....	453 000 000	453 000 000	46 811 029	46 811 029	453 000 000	453 000 000	46 811 029	46 811 029	
Épargne.....									
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque.....				5 517 503				5 517 503	

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

		2 060	2 060			2 060	2 060
		688	688			688	688
Gestion des finances publiques et des ressources humaines		125 859 683	90 000 000	Gestion des finances publiques et des ressources humaines		125 859 683	90 000 000
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local.....		60 537 301	45 836 963	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local.....		60 537 301	45 836 963
		12 506 809	12 506 809			12 506 809	12 506 809
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières.....		30 275 502	14 852 981	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières.....		30 275 502	14 852 981
Facilitation et sécurisation des échanges....		28 677 103	23 492 557	Facilitation et sécurisation des échanges....		28 677 103	23 492 557
		1 274 729	1 274 729			1 274 729	1 274 729
Fonction publique		6 369 777	5 817 499	Fonction publique		6 369 777	5 817 499
		201 190	201 190			201 190	201 190

Dispositions en vigueur

	Texte du projet de loi				Texte de l'Assemblée nationale en première lecture				Examen en commission	
Immigration, asile et intégration	86 595 35 4	83 729 9 60	6 973 835	6 972 652	Immigration, asile et intégration	86 595 35 4	83 729 9 60	6 973 835	6 972 652	
Immigration et asile...	86 595 35 4	83 729 9 60			Immigration et asile...	86 595 35 4	83 729 9 60			
Intégration et accès à la nationalité française....			6 973 835	6 972 652	Intégration et accès à la nationalité française....			6 973 835	6 972 652	
Investissements d'avenir	250 000 0 00	33 500 0 00	216 50 0 000		Investissements d'avenir	250 000 0 00	33 500 0 00	216 50 0 000		
Valorisation de la recherche...	250 000 0 00				Valorisation de la recherche...	250 000 0 00				
Accélération de la modernisation des entreprises..		33 500 0 00	216 50 0 000	60 74 0 000	Accélération de la modernisation des entreprises..		33 500 0 00	216 50 0 000	60 74 0 000	
Justice			066	9 732	Justice			066	9 732	
Justice judiciaire....			16 166 263	1 300 326	Justice judiciaire....			16 166 263	1 300 326	
.....			1 300 326	1 300 326			1 300 326	1 300 326	
Administration pénitentiaire			18 806 062	32 87 5 826	Administration pénitentiaire			18 806 062	32 87 5 826	
Protection judiciaire de la jeunesse.....			15 237 322	11 86 3 653	Protection judiciaire de la jeunesse.....			15 237 322	11 86 3 653	
.....			1 853 983	1 853 983			1 853 983	1 853 983	

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

Accès au droit et à la justice			8 245 260	8 245 260	Accès au droit et à la justice			8 245 260	8 245 260
Conduite et pilotage de la politique de la justice			8 429 212	6 172 025	Conduite et pilotage de la politique de la justice			8 429 212	6 172 025
.....			670 110	670 110			670 110	670 110
Conseil supérieur de la magistrature			284 947	292 642	Conseil supérieur de la magistrature			284 947	292 642
.....			230 945	230 945			230 945	230 945
Médias, livre et industries culturelles			13 612 471	9 572 924	Médias, livre et industries culturelles			13 612 471	9 572 924
Presse et médias			5 739 208	5 739 208	Presse et médias			5 739 208	5 739 208
Livre et industries culturelles			7 873 263	3 833 716	Livre et industries culturelles			7 873 263	3 833 716
Outre-mer	133 620 481	111 497 226			Outre-mer	133 620 481	111 497 226		
Emploi outre-mer	100 030 146	78 050 913			Emploi outre-mer	100 030 146	78 050 913		
Conditions de vie outre-mer	33 590 335	33 446 313			Conditions de vie outre-mer	33 590 335	33 446 313		
Recherche et enseignement supérieur	20 120 101	20 120 101	224 779 152	224 494 851	Recherche et enseignement supérieur	20 120 101	20 120 101	224 779 152	224 494 851

Dispositions en vigueur

	Texte du projet de loi				Texte de l'Assemblée nationale en première lecture				
Formation s supérieure s et recherche universitai re.....	20 120 10 1	20 120 1 01	47 471 655	45 63 6 311	Formation s supérieure s et recherche universitai re.....	20 120 10 1	20 120 1 01	47 471 655	45 63 6 311
.....	<i>20 120 10</i>	<i>20 120 1</i>			<i>20 120 10</i>	<i>20 120 1</i>		
	<i>1</i>	<i>01</i>				<i>1</i>	<i>01</i>		
Vie étudiante....			56 382 763	56 38 2 763	Vie étudiante			56 382 763	56 38 2 763
Recherche s scientifiqu es et technologi ques pluridiscip linares.....			71 234 893	72 61 2 480	Recherche s scientifiqu es et technologi ques pluridiscip linares			71 234 893	72 61 2 480
Recherche spatiale			20 439 174	20 43 9 174	Recherche spatiale.....			20 439 174	20 43 9 174
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développe ment et de la mobilité durables.....			14 114 094	14 26 4 094	Recherche dans les domaines de l'énergie, du développe ment et de la mobilité durables			14 114 094	14 26 4 094

**Examen en
commission**

Dispositions en vigueur

	Texte du projet de loi				Texte de l'Assemblée nationale en première lecture			
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle.....			3 479	3 479			3 479	3 479
			436	436			436	436
			544 18	544 1			544 18	544 1
			6	86			6	86
Recherche duale (civile et militaire) ...			4 838	4 838			4 838	4 838
			511	511			511	511
Recherche culturelle et culture scientifique.....			1 968	1 965			1 968	1 965
			125	699			125	699
Enseignement supérieur et recherche agricoles....			4 850	4 876			4 850	4 876
			501	383			501	383
Régimes sociaux et de retraite	115 510 7	115 510			115 510 7	115 510		
	72	772			72	772		
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres....	115 510 7	115 510			115 510 7	115 510		
	72	772			72	772		

Examen en commission

Dispositions en vigueur

	Texte du projet de loi			Texte de l'Assemblée nationale en première lecture			Examen en commission
Relations avec les collectivités territoriales	165 000 000	112 618 024	2 024 939	165 000 000	112 618 024	2 024 939	
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements.....	115 000 000	112 618 024		115 000 000	112 618 024		
Concours spécifiques et administration.....	50 000 000		2 024 939	50 000 000		2 024 939	
Remboursements et dégrèvements	4 647 604 000	4 647 604 000		4 647 604 000	4 647 604 000		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)...	3 894 604 000	3 894 604 000		3 894 604 000	3 894 604 000		

Dispositions en vigueur

	Texte du projet de loi				Texte de l'Assemblée nationale en première lecture			
Rembours ements et dégrèvem ents d'impôts locaux (crédits évaluatifs)...	753 000 0 00	753 000 000			753 000 0 00	753 000 000		
	11 643 90	11 643 9	12 116	12 29	11 643 90	11 643 9	12 116	12 29
Santé	7	07	058	3 390	7	07	058	3 390
Prévention , sécurité sanitaire et offre de soins			12 116 058	12 29 3 390			12 116 058	12 29 3 390
Protection maladie	11 643 90 7	11 643 9 07			11 643 90 7	11 643 9 07		
	31 554 63	31 554 6	135 50	78 45	31 554 63	31 554 6	135 50	78 45
Sécurités	0	30	2 282	8 059	0	30	2 282	8 059
Police nationale	31 554 63 0	31 554 6 30	43 769 993	35 18 6 330	31 554 63 0	31 554 6 30	43 769 993	35 18 6 330
	<i>31 554 63</i> <i>0</i>	<i>31 554 6</i> <i>30</i>			<i>31 554 63</i> <i>0</i>	<i>31 554 6</i> <i>30</i>		
Gendarme rie nationale....			48 071 544	16 40 1 826			48 071 544	16 40 1 826
Sécurité et éducation routières			1 194 877	1 194 877			1 194 877	1 194 877
Sécurité civile.....			42 465 868	25 67 5 026			42 465 868	25 67 5 026
			<i>5 718</i> <i>188</i>	<i>5 718</i> <i>188</i>			<i>5 718</i> <i>188</i>	<i>5 718</i> <i>188</i>
Solidarité , insertion et égalité des chances	260 473 6 49	261 453 766	12 915 664	13 12 9 097	260 473 6 49	261 453 766	12 915 664	13 12 9 097

**Examen en
commission**

Dispositions en vigueur

	Texte du projet de loi				Texte de l'Assemblée nationale en première lecture			
Inclusion sociale et protection des personnes...	260 473 6	261 453			260 473 6	261 453		
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative.....	49	766			49	766		
			12 915	13 12			12 915	13 12
			664	9 097			664	9 097
			2 626	2 626			2 626	2 626
			061	061			061	061
Sport, jeunesse et vie associative			1 740 000	11 12 9 426			1 740 000	11 12 9 426
Sport.....			1 740 000	11 12 9 426			1 740 000	11 12 9 426
Travail et emploi	173 194 7	13 491 958	28 45 7	7	173 194 7	13 491 958	28 45 7	7
Accès et retour à l'emploi.....	81		358 5	54 24 5	81		358 5	54 24 5

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi.....	173 194 7			116 9
	81			95 55
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail...			9 648	12 43
			576	4 665
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail			3 843	3 743
			382	995
			2 169	2 169
			159	159
Total	7 686 377	6 778 01	1 887 059 50	2 050 161
	365	8 553	6	926

Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi.....	173 194 7			116 9
	81			95 55
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail...			9 648	12 43
			576	4 665
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail			3 843	3 743
			382	995
			2 169	2 169
			159	159
Total.....	7 686 377	6 778 01	1 887 059 50	2 050 161
	365	8 553	6	926

ÉTAT C

(ARTICLE 6 DU PROJET DE LOI)

Répartition des crédits pour 2018 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des budgets annexes

BUDGETS ANNEXES

ÉTAT C

(ARTICLE 6 DU PROJET DE LOI)

Répartition des crédits pour 2018 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des budgets annexes

BUDGETS ANNEXES

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi					Texte de l'Assemblée nationale en première lecture				
<i>(En euros)</i>					<i>(En euros)</i>				
Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulés	Crédits de paiement annulés	Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulés	Crédits de paiement annulés
Contrôle et exploitation aériens	15 925 463	15 925 463	15 925 463	15 925 463	Contrôle et exploitation aériens	15 925 463	15 925 463	15 925 463	15 925 463
Soutien aux prestations de l'aviation civile.....			15 925 463	15 925 463	Soutien aux prestations de l'aviation civile.....			15 925 463	15 925 463
.....			9 290 601	9 290 601			9 290 601	9 290 601
Navigatio n aérienne....	15 925 463	15 925 463			Navigatio n aérienne....	15 925 463	15 925 463		
Publicati ons officielles et informat ion administ rative			17 286 044	16 483 560	Publicati ons officielles et informat ion administ rative			17 286 044	16 483 560
Édition et diffusion...			12 776 435	13 239 911	Édition et diffusion...			12 776 435	13 239 911

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi				
Pilotage et ressources humaines			4 509 609	3 24 3 64 9
.....			1 609 382	1 60 9 38 2
Total	15 925 46 3	15 925 46 3	33 211 507	32 4 09 0 23

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture				
Pilotage et ressources humaines			4 509 609	3 24 3 64 9
.....			1 609 382	1 60 9 38 2
Total.....	15 925 46 3	15 925 46 3	33 211 507	32 4 09 0 23

Examen en commission

ÉTAT D
(ARTICLE 7 DU PROJET DE LOI)
Répartition des crédits pour 2018 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des comptes spéciaux

I. – COMPTES D’AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Aides à l'acquisition de véhicules propres	77 418 71 2	77 418 71 2		

ÉTAT D
(ARTICLE 7 DU PROJET DE LOI)
Répartition des crédits pour 2018 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des comptes spéciaux

I. – COMPTES D’AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Aides à l'acquisition de véhicules propres	77 418 71 2	77 418 71 2		

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

Contributi on au financeme nt de l'attributio n d'aides au retrait de véhicules polluants.....	77 418 71 2	77 418 71 2		Contributi on au financeme nt de l'attributio n d'aides au retrait de véhicules polluants	77 418 71 2	77 418 71 2	
Contrôle de la circulatio n et du stationne ment routiers			38 2 37 8 90	Contrôle de la circulatio n et du stationne ment routiers			38 2 37 8 90
Structures et dispositifs de sécurité routière			38 2 37 8 90	Structures et dispositifs de sécurité routière			38 2 37 8 90
Financem ent national du développe ment et de la modernis ation de l'apprenti ssage	56 848 66 5	54 480 45 2		Financem ent national du développe ment et de la modernis ation de l'apprenti ssage	56 848 66 5	54 480 45 2	

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi				
Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage	56 848 665	54 480 452		
Transition énergétique			594 646 167	594 646 167
Soutien à la transition énergétique.....			594 646 167	594 646 167
Total	134 267 377	131 899 164	594 646 167	632 884 057

II. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage.....	56 848 665	54 480 452		
Transition énergétique			594 646 167	594 646 167
Soutien à la transition énergétique.....			594 646 167	594 646 167
Total.....	134 267 377	131 899 164	594 646 167	632 884 057

II. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(En euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés

Examen en commission

Dispositions en vigueur

		Texte du projet de loi		Texte de l'Assemblée nationale en première lecture	
	Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics		110 000 000		110 000 000
	Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics.....		110 000 000		110 000 000
	Prêts à des États étrangers		381 900 000		381 900 000
			664 800 000		664 800 000

Examen en commission

Dispositions en vigueur

Texte du projet de loi

Texte de l'Assemblée nationale en première lecture

Examen en commission

Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France.....			400 00 0 000	117 1 00 00 0			400 00 0 000	117 1 00 00 0
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France.....			264 80 0 000	264 8 00 00 0			264 80 0 000	264 8 00 00 0
Total			774 80 0 000	491 9 00 00 0			774 80 0 000	491 9 00 00 0